



L'association minière du Canada
REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

Rapport annuel 2013



INTRODUCTION	3
À propos de l'Association minière du Canada (AMC)	4
Message de la présidente du Conseil d'administration et du président et chef de la direction de l'AMC	5
Rapport de la présidente de l'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable	8
RAPPORTS DES COMITÉS	15
Comité de l'environnement	16
Comité des affaires autochtones	19
Comité des relations publiques	20
Comité scientifique	25
Groupe de travail sur les résidus	29
Comité de la fiscalité	31
Comité du transport	33
Comité de la responsabilité sociale internationale	36
Comité de l'énergie	43
AUTRES SECTEURS DE TRAVAIL	45
Commerce international et investissement	46
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM)	49
CONSEIL ET COMITÉS	54
Conseil d'administration de l'AMC	55
Membres des comités	56
Sociétés membres	62
Personnel	63



Photo : Exploitations Greenhills de Teck Resources limitée en Colombie-Britannique

Introduction

À propos de l'Association minière du Canada

L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Elle est formée de sociétés œuvrant dans les domaines de l'exploration, de l'extraction, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis. Les sociétés membres génèrent la plus grande partie de la production canadienne de métaux et de minéraux industriels.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.

Avant d'être à vous,
c'est venu de nous.

**L'INDUSTRIE
MINIÈRE
CANADIENNE**
Qu'est-ce qu'on va
encore trouver?

29 63.5
Cu
Copper
Cuivre

26 55.8
Fe
Iron
Fer

20 40.0
Ca
Calcium
Calcium

mining.ca

Message de la présidente du Conseil d'administration et du président et chef de la direction de l'AMC

Zoë Ujnovich, présidente du Conseil d'administration
Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC

L'atmosphère a été tendue au cours des quelques dernières années dans l'industrie minière canadienne, car les entreprises ont dû faire face à l'instabilité du marché des produits de base dans un contexte d'incertitude économique mondiale. Malgré les obstacles à surmonter, les statistiques récentes indiquent que l'industrie minière conserve son importance au sein de l'économie canadienne, avec une contribution de 52,6 milliards au PIB et 20 % des exportations de biens du Canada. En 2012, elle employait quelque 400 000 personnes dans les villes et les régions du pays.

Aux prises avec une telle incertitude, il est maintenant encore plus important de souligner que la présence et la contribution de l'industrie au Canada ne doivent pas être tenues pour acquises. La force du Canada dans l'industrie minière et les emplois et contributions économiques qui s'y rattachent ne sont pas immuables. Le Canada figure sur une longue liste de pays offrant d'intéressantes possibilités sur le plan minier et boursier, et l'industrie a besoin d'un cadre économique et réglementaire particulier pour se développer.

Tout au long de l'année, les activités de défense des intérêts et de communication de l'AMC ont fait valoir la nécessité pour le Canada de faire concurrence aux autres pays pour attirer des investissements internationaux de nature très imprévisible. Ce problème constituait le thème de la Journée minière sur la colline, qui a eu lieu en novembre 2013, journée où 60 délégués de l'industrie minière ont transmis leur message à de hauts fonctionnaires du gouvernement dans la région de la capitale nationale. Notre discours d'ouverture a présenté trois moyens par lesquels l'industrie et le gouvernement peuvent collaborer en vue de bonifier notre avantage concurrentiel et de profiter des occasions de croissance à venir. Les solutions comprennent d'endiguer la pénurie de travailleurs qualifiés, de construire les infrastructures essentielles pour permettre l'exploitation minière dans les régions rurales et nordiques, et d'instaurer des systèmes d'imposition et de réglementation qui encouragent les projets miniers responsables.

L'AMC a été très active cette année sur la scène législative en réaction aux modifications apportées par le gouvernement fédéral en 2012. À ce chapitre, mentionnons la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, des modifications à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection des eaux navigables*, ainsi que la révision du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*. Tout au long de l'année 2013, l'AMC a fait valoir les besoins de l'industrie minière auprès du gouvernement fédéral pour veiller d'une part à la mise en place d'un processus raisonnable, rapide et efficace pour l'évaluation environnementale et la délivrance de permis et, d'autre part, à la coordination des activités fédérales et provinciales afin de faciliter la mise en œuvre des changements législatifs mentionnés précédemment. Les évaluations environnementales fédérales sont nettement mieux gérées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a cinq ans, mais s'assurer que les réformes promises obtiennent les résultats escomptés exigera beaucoup de travail.



Zoë Ujnovich
Présidente du Conseil



Pierre Gratton
Président et chef de la direction

À l'étranger, la compétitivité et la croissance de l'industrie minière dépendent de la possibilité d'accéder aux importants marchés et aux marchés émergents. Nous avons applaudi le gouvernement fédéral en 2013 pour avoir poursuivi son programme commercial actif en signant des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers avec plusieurs pays d'Afrique et en parachevant l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

Mais l'industrie sait qu'elle doit aussi faire sa part. Nous savons également que nous devons conserver le privilège de travailler au sein des collectivités qui entourent les sites miniers. Pour ce faire, il nous faut limiter notre impact sur l'environnement autant que possible et communiquer avec les collectivités tout au long du cycle de vie d'une mine. Cela sous-entend d'entretenir des relations avec des centaines de collectivités autochtones situées à proximité des sites miniers au pays. En 2013, l'AMC a officiellement créé le Comité des affaires autochtones. Le mandat du Comité consiste à trouver des moyens pour renforcer les partenariats entre l'industrie et les collectivités autochtones et pour offrir davantage de formation et de possibilités d'emploi aux Autochtones, ainsi qu'à surveiller l'élaboration de politiques par le gouvernement fédéral, qui est actuellement très actif dans ce domaine.

L'AMC et ses membres ont continué de monter la barre en matière de responsabilité d'entreprise. Les résultats obtenus pendant la neuvième année de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) démontrent que les membres de l'AMC ont réalisé d'importants progrès sur le plan des pratiques environnementales et sociales. Les derniers résultats, publiés dans le *Rapport d'étape VDMD 2013*, viennent confirmer que l'initiative VDMD guide l'industrie dans la bonne direction. De plus, grâce à l'initiative VDMD, l'AMC et Stratos inc. ont été primées par les Excellence in Corporate Responsibility Awards, décernés par un groupe d'experts en durabilité renommés. En 2014, l'initiative célèbre une 10^e année consacrée à améliorer le rendement d'exploitations minières partout au pays et dans le reste du monde.

L'an dernier, le Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles a travaillé avec acharnement au développement d'un cadre normatif sur la transparence au Canada qui exigerait que les sociétés minières canadiennes rapportent les sommes payées aux gouvernements hôtes, au pays comme à l'étranger. Le Groupe comprend l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), Publiez ce que vous payez Canada et le Revenue Watch Institute. Il a émis ses recommandations finales avant la fin de l'année 2013, et le cadre a été publié en janvier 2014. L'industrie minière a été reconnue au Canada comme à l'étranger comme une pionnière pour ses efforts visant à favoriser la transparence et à pousser le Canada à se joindre au mouvement mondial pour la transparence ainsi que pour avoir collaboré avec les ONG tout au long du processus. Le groupe de travail continuera de promouvoir ses recommandations pendant le développement des normes du Canada sur la transparence, qui entreront en vigueur en 2015.

Six nouveaux membres à part entière sont venus grossir les rangs de l'AMC en 2013 : Dominion Diamond Corporation, Eldorado Gold Corporation, Excellon Resources inc., HD Mining International, KGHM International Itée. et Noront Resources inc. Nous comptons également trois nouveaux membres associés : Ausenco, MIRARCO et RWDI. Les membres de l'AMC sont maintenant plus nombreux que jamais, ce qui témoigne du besoin de l'industrie de discuter avec les décideurs à Ottawa en vue de façonner les politiques publiques pendant cette période critique de réforme législative.

Les réalisations de l'AMC en 2013 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment notre excellent conseil d'administration, le comité exécutif et l'équipe de direction de l'initiative VDMD, ainsi que les représentants dévoués de l'industrie, qui offrent leur expertise aux comités et aux groupes de travail. De plus, notre association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences, à leur expérience et à leur travail d'équipe, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

Rapport de la présidente de l'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable

Louise Grondin, vice-présidente principale, Environnement et développement durable, Mines Agnico Eagle Ltée

L'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des intervenants clés.

FAITS SAILLANTS

- Le rapport d'étape VDMD de 2013 montre une amélioration globale du rendement par rapport à tous les indicateurs associés aux quatre protocoles initiaux VDMD. C'est la première année que des données sont publiées relativement aux deux protocoles les plus récents : gestion de la conservation de la biodiversité et santé et sécurité.
- L'initiative VDMD a reçu un prix d'excellence en matière de responsabilité d'entreprise dans la catégorie du secteur des ressources.
- L'adoption de l'initiative VDMD et l'intérêt qu'elle suscite continuent de croître. En 2006, 15 entreprises ont déclaré le rendement de leurs installations, et ce nombre est passé à 23 en 2012. L'AMC a aussi constaté un intérêt accru de la part du milieu financier, où l'initiative est perçue comme un outil d'évaluation des risques sociaux et environnementaux.
- L'initiative est également de plus en plus reconnue sur la scène mondiale. Des acteurs de nombreux pays ont manifesté un intérêt à se renseigner au sujet de l'initiative VDMD, y compris de la Finlande, de la Norvège, du Nigeria, de la Suède, du Zimbabwe, du Botswana, de l'Inde, de l'Arménie, de la Grèce et d'ailleurs.



Louise Grondin
Présidente

AMÉLIORATIONS DE RENDEMENT

En 2013, les membres ont continué de signaler des améliorations de rendement en lien avec les quatre protocoles initiaux de l'initiative VDMD. Le neuvième rapport d'étape annuel VDMD montre une amélioration soutenue des résultats des entreprises, dont voici quelques faits saillants.

- Le nombre d'installations ayant obtenu une cote de niveau A ou supérieur connaît une hausse moyenne de 10 % d'année en année pour les indicateurs des domaines suivants : relations avec les Autochtones et les collectivités, planification de la gestion de crises, gestion de l'énergie et des émissions de GES et gestion des résidus.
- En matière de gestion des résidus, 92 % des installations ont rapporté la mise en application d'un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance qui adopte les pratiques exemplaires de l'industrie. Il s'agit d'une hausse de 18 % depuis 2011.
- On note également une augmentation (de 19 % en 2011 à 88 % en 2012) du nombre d'installations ayant obtenu une cote de niveau A ou supérieur en ce qui a trait aux pratiques exemplaires en communication et relations avec les communautés d'intérêts, y compris avec les communautés autochtones.

Le rapport présente pour la première fois des données sur le rendement relatif à la gestion de la conservation de la biodiversité et à la santé et à la sécurité, deux nouveaux protocoles de l'initiative VDMD. Les résultats seront publiés pour chaque installation dans le rapport d'étape VDMD 2014.

DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD

En septembre 2013, un sous-comité de l'équipe de direction de l'initiative VDMD s'est réuni pour discuter des obligations actuelles des membres en vertu de l'initiative et de l'avenir du programme. Cette rencontre a permis de clarifier les conditions de l'AMC quant à l'adhésion à l'initiative VDMD, d'adopter un mécanisme de résolution des différends et de passer en revue le cadre de déclaration et de vérification.

Révision des conditions d'adhésion

Par le passé, les membres n'étaient pas tenus d'atteindre un niveau de rendement donné, mais tous étaient encouragés à atteindre le niveau A pour chacun des indicateurs. En 2013, l'AMC a analysé les résultats recueillis depuis 2008 et conclu qu'aucune installation ne demeure au niveau C pendant plusieurs années, quel que soit le protocole. En fait, la tendance générale montre que les membres améliorent continuellement leur rendement quant à l'ensemble des indicateurs. L'équipe de direction estime toutefois qu'il est temps d'instaurer un mécanisme de gestion proactive des problèmes de rendement éventuels.

Les conditions d'adhésion ont donc été modifiées de façon à indiquer que les membres doivent démontrer une amélioration continue au fil du temps. Les membres dont les données déclarées indiquent un faible rendement constant recevraient du soutien. Les membres pourraient également recourir au processus de résolution de différends décrit ci-dessous si une installation déclare systématiquement une cote de niveau C pour un indicateur donné.

Mécanisme de résolution des différends

L'équipe de direction de l'initiative VDMD a convenu qu'il est pertinent d'établir un processus officiel de gestion de la non-conformité afin de conférer crédibilité et rigueur à l'initiative. Il a également été convenu qu'un système doit être mis en place pour aider les entreprises qui ont du mal à mettre en œuvre l'initiative VDMD. Voici une description du nouveau mécanisme de résolution de différends en cinq étapes, mis au point et adopté en 2013 :

1. Le responsable de la mise en œuvre de l'initiative VDMD au sein de l'entreprise discute de la question avec le personnel de l'AMC.
2. Le président et chef de la direction de l'AMC et (ou) la présidente du Conseil d'administration de l'AMC discute de la question avec un représentant du conseil d'administration de l'entreprise.
3. La question est soumise à l'équipe de direction de l'initiative VDMD.
4. La question est soumise au comité exécutif du Conseil d'administration de l'AMC.
5. Le comité exécutif du Conseil d'administration de l'AMC formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration de l'AMC.

Nouveau cadre de déclaration et de vérification

Un nouveau cadre de déclaration et de vérification a été approuvé pour les installations qui déclarent systématiquement un rendement élevé. Les changements apportés allégeront le processus de déclaration et assoupliront les exigences de vérification de VDMD de façon à permettre une harmonisation avec les autres audits et vérifications auxquels l'entreprise se soumet.

Le nouveau cadre s'applique rétroactivement au dernier cycle de déclaration (résultats de 2009) pour les domaines suivants : relations avec les Autochtones et les collectivités, planification de la gestion de crises et gestion des résidus. Tous les membres devront déclarer des données concernant les protocoles de gestion de la conservation de la biodiversité et de la santé et sécurité. Par contre, en raison des changements importants apportés aux indicateurs relatifs à la gestion de l'énergie et des émissions de GES, le conseil a décidé que le nouveau cadre de déclaration ne s'appliquera pas rétroactivement pour ce protocole.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PROTOCOLES DE L'INITIATIVE VDMD

Gestion de la conservation de la biodiversité

En 2013, d'importants changements ont été apportés au protocole de gestion de la conservation de la biodiversité. Les critères relatifs au premier indicateur ont été revus : exigeant auparavant des entreprises qu'elles se dotent d'une politique de conservation de la biodiversité, elle exige maintenant des preuves de l'engagement de l'entreprise envers la biodiversité. Ce changement s'explique par le fait qu'une politique distincte ne démontre pas toujours l'engagement de l'entreprise envers la conservation de la biodiversité, ce qui est une source de préoccupation. Le libellé de l'indicateur a également été reformulé de façon à exiger que les engagements en matière de biodiversité soient communiqués aux employés concernés plutôt qu'à l'ensemble du personnel. Ce changement s'explique par le fait que le terme « personnel » pourrait être interprété de diverses façons. L'objectif de cet indicateur est de s'assurer que les employés responsables de la conservation de la biodiversité sont au fait des engagements de l'entreprise en la matière. On a également précisé que toute évaluation effectuée en vertu de l'initiative VDMD doit rendre compte des démarches régionales de conservation de la biodiversité.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES

En 2013, les membres ont travaillé à la mise en œuvre des changements importants apportés au protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES, qui sont entrés en vigueur en 2012. (Le rapport d'étape VDMD 2013 comprend des précisions à ce sujet.) Le rapport d'étape VDMD 2014 comprendra des données sur le rendement relatif au nouveau protocole, qui comprend les trois indicateurs suivants :

- 1. Systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES.** Démontrer que des systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES sont établis. Cet indicateur s'applique aux installations et (ou) aux unités fonctionnelles pour lesquels la question de l'énergie et des émissions de GES est jugée centrale.
- 2. Systèmes de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES.**

Démontrer que des systèmes de suivi et de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES sont établis pour usage interne et déclaration au public. Cet indicateur s'applique à toutes les installations, que la question de l'énergie et des émissions de GES soit jugée centrale ou non.

- 3. Objectifs de rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES.** Démontrer que des objectifs de rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES ont été établis pour chaque installation ou chaque unité fonctionnelle. Cet indicateur s'applique aux installations et (ou) aux unités fonctionnelles pour lesquelles la question de l'énergie et des émissions de GES est jugée centrale.

RELATIONS EXTERNES ET COMMUNICATIONS DE L'INITIATIVE VDMD

La communication des avantages de l'initiative VDMD dans l'ensemble de l'industrie ainsi qu'au sein des collectivités et aux gouvernements demeure une priorité. En 2013, l'AMC a donc travaillé à améliorer ses communications, notamment par la création de deux nouveaux prix, le prix VDMD en excellence environnementale et le prix VDMD en engagement communautaire, pour souligner les projets qui favorisent le développement durable dans le secteur minier. Dès 2014, les entreprises, les installations et les personnes qui ont relevé la barre pour l'industrie recevront un prix de l'initiative VDMD à l'occasion du gala annuel de remise des prix tenu par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

En 2013, l'AMC a lancé une courte vidéo sur l'initiative VDMD, accessible sur le site Web de l'AMC et destinée à être utilisée dans les activités de communication des membres. On y entend Pierre Gratton (AMC), Alan Young (Initiative boréale canadienne) et Stephanie Meyer (Stratos inc.) parler du fonctionnement et des avantages de l'initiative, tant pour les sociétés minières que pour les collectivités. L'AMC a également déployé des efforts pour mieux souligner, dans ses communications périodiques, la contribution de l'initiative et les réalisations des membres en matière de responsabilité d'entreprise. En 2014, le site Web de l'AMC sera refondu de façon à mettre en valeur l'initiative VDMD et le rendement des membres de l'AMC.

L'initiative VDMD suscite un intérêt croissant à l'échelle internationale depuis quelques années. En effet, l'AMC reçoit fréquemment des demandes d'information concernant l'initiative de la part d'autres associations minières, d'organisations internationales et de gouvernements. En 2013, Debswana (une coentreprise de De Beers et du gouvernement de la République du Botswana) a invité l'AMC à offrir une formation sur la mise en œuvre de l'initiative VDMD. L'AMC a également répondu à des demandes d'information au sujet de l'initiative VDMD de la part de gouvernements et d'associations minières de Finlande, de Norvège et de Turquie. Le gouvernement du Canada a par ailleurs invité l'AMC à présenter l'initiative VDMD à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable. Le Forum rassemble des représentants de plus de 50 pays pour leur permettre de discuter d'enjeux stratégiques relatifs au secteur minier et de renforcement des capacités de gouvernance dans les pays en développement.

L'initiative suscite également de l'intérêt dans le secteur financier. Depuis deux ans, des investisseurs commencent à percevoir l'initiative VDMD comme un précieux outil pour mesurer la gestion des risques environnementaux et sociaux par les installations minières. L'intérêt accru de la part des investisseurs a mené l'AMC à cibler le secteur financier dans ses activités de communication en 2013. Soulignons

notamment des discussions avec des représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de la Banque de Montréal, de Fiera Capital, de Bâtirente et de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne à Montréal.

L'INITIATIVE VDMD REÇOIT UN PRIX D'EXCELLENCE EN RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

En novembre 2013, l'AMC et Stratos inc. ont reçu un prix d'excellence en responsabilité d'entreprise dans la catégorie du secteur des ressources pour leur investissement continu dans l'initiative VDMD. Les prix Excellence in Corporate Responsibility (ECR) Awards célèbrent les organisations canadiennes qui se démarquent par leurs travaux et leur engagement envers l'instauration de pratiques durables et éthiques dans le monde des affaires. Ils sont offerts en collaboration avec Green Living Enterprises, Canadian Business for Social Responsibility, le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), The Natural Step Canada, Jantzi-Sustainalytics, Corporate Knights, le Pembina Institute, SustainAbility et Bob Willard.

GRUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

En 2013, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCl) a tenu deux réunions. La première a eu lieu en mars à Toronto et portait sur trois principaux sujets : la conservation de la biodiversité, les droits de l'homme et les répercussions sociales. En ce qui concerne la biodiversité, un représentant d'Inmet Mining (aujourd'hui connue sous le nom de First Quantum Minerals) est venu rencontrer les membres du GCCl pour discuter de la façon d'intégrer à ses activités le protocole de VDMD sur la gestion de la conservation de la biodiversité, y compris sur les sites d'exploration et dans les mines fermées. La rencontre visait à explorer la complexité de la conservation de la biodiversité aux différentes étapes du cycle de l'exploitation minière. Cette réunion a également été l'occasion de transmettre aux membres du GCCl de l'information sur les travaux du Comité de la responsabilité sociale internationale de l'AMC, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme. Les membres du GCCl ont discuté des mesures qu'une entreprise doit prendre pour être reconnue comme un défenseur des droits de l'homme, comme le définissent les Nations Unies. De nombreux membres estiment que l'industrie minière pourrait faire des progrès en ce sens. En ce qui concerne l'aspect social, un représentant d'IAMGOLD Corporation a abordé les moyens qu'une entreprise peut prendre pour quantifier et déclarer les retombées nettes de la présence d'une mine et les investissements dans la collectivité.

La deuxième réunion s'est tenue en octobre à Sudbury. Elle portait principalement sur l'examen de la vérification postérieure pour Teck Resources et Vale, deux entreprises qui ont présenté leurs



Photo : Ben Chalmers et Tara Shea de l'AMC avec le Prix d'Excellence en responsabilité d'entreprise pour 2013

résultats vérifiés en vertu de l'initiative VDMD. À la demande du GCCI, ces entreprises se sont centrées sur le rendement dans deux domaines prioritaires : la conservation de la biodiversité et l'efficacité énergétique. Au cours de la rencontre de deux jours, le Groupe consultatif a également rencontré des membres de la collectivité et visité la mine Nickel Rim South de Glencore.

ATELIERS DE FORMATION DE L'INITIATIVE VDMD

Au cours de la dernière année, l'AMC a offert une série d'ateliers de formation visant le renforcement des capacités de mise en œuvre des protocoles de l'initiative VDMD. En plus des ateliers généraux d'autoévaluation relativement à l'initiative VDMD, l'AMC a organisé des ateliers consacrés aux questions suivantes.

Gestion de crises

En 2013, l'AMC a fait appel à un consultant externe pour animer un atelier sur la gestion de crises et les communications. L'atelier abordait la création de plans de gestion de crises et l'application du protocole VDMD à partir de la version 2012 du Guide de planification de la gestion de crises de l'AMC. Il comprenait également des simulations visant à préparer les participants à une crise réelle.

Fournisseurs de services de vérification

En 2013, l'AMC a offert deux ateliers de renouvellement de la certification à l'intention des fournisseurs de services de vérification (FSV). Ces ateliers visaient à informer les fournisseurs des changements apportés au programme, à les orienter quant aux aspects des protocoles qui pourraient être mal interprétés et à veiller à une application uniforme des nouveaux protocoles et de ceux qui ont été modifiés récemment. Ces ateliers étaient également l'occasion pour les FSV de discuter de leurs expériences et de pratiques exemplaires en vérification externe dans le cadre de l'initiative VDMD, et de cerner les techniques permettant d'améliorer le processus. L'AMC continuera d'offrir des ateliers de certification des FSV chaque automne.

Gestion de la conservation de la biodiversité

En septembre 2013, l'AMC a offert son premier atelier VDMD sur la biodiversité dans le cadre du Reclamation Symposium, tenu à Vancouver, en Colombie-Britannique. Un ancien employé de Parcs Canada, qui a mis au point le système de gestion de la biodiversité pour le réseau des parcs nationaux du Canada, un représentant de Bar Code of Life et un représentant de la mine New Afton de New Gold étaient présents pour expliquer comment l'application du protocole VDMD peut améliorer le rendement des sites miniers relativement à la conservation de la biodiversité. L'atelier comprenait également une étude de cas sur un plan de gestion de la biodiversité pour des activités d'exploration d'Avalon Rare Metals. Cet atelier a attiré plus de 50 participants, représentants gouvernementaux, consultants, membres de Premières nations et acteurs de l'industrie.

PLANS POUR 2014

En 2014, l'AMC continuera d'améliorer ses activités de relations externes sur l'initiative VDMD en créant du nouveau matériel de communication. Une vidéo sera créée pour expliquer comment le milieu de

l'investissement peut utiliser VDMD pour faciliter l'évaluation des risques environnementaux et sociaux des installations minières. La sensibilisation des investisseurs représente une occasion importante pour hausser l'adoption de l'initiative VDMD au sein de l'industrie. L'AMC concevra également une nouvelle brochure destinée à être distribuée lors de salons commerciaux et de réunions.

Misant sur des travaux initiés en 2009, l'AMC étudiera la possibilité d'inclure un volet sur l'eau dans l'initiative VDMD. Début 2014, elle amorcera une première étape incontournable : dresser le portrait des projets qui existent déjà. Pour éviter tout chevauchement et s'assurer de la pertinence de ses travaux, l'AMC a fait appel à Stratos inc. pour procéder à un examen et à une analyse des attentes et des besoins actuels et émergents à l'égard des sociétés minières en ce qui concerne la gestion de l'eau. Les résultats de ces travaux éclaireront la démarche de l'AMC sur cette importante question. Ces travaux de recherche comprendront un examen des initiatives et des outils d'orientation élaborés par des organismes comme le World Wildlife Fund, le Carbon Disclosure Project, l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association et le Conseil international des mines et métaux.

En 2014, l'AMC continuera de rechercher des occasions d'harmonisation de l'initiative VDMD avec d'autres normes et initiatives. Plus précisément, l'AMC centrera ses efforts sur l'élaboration d'un outil de reconnaissance des équivalences entre le protocole de santé et sécurité de l'initiative VDMD et la norme OHSAS 18001. L'AMC continuera également à établir des équivalences avec d'autres normes et initiatives pour éviter les chevauchements.



Photo : Mine Raglan de Glencore Canada au Québec

Rapports des comités

Comité de l'environnement

Président : Marc Butler, Directeur, Affaires réglementaires, Sudbury Integrated Nickel Operations, Glencore Canada

Le Comité de l'environnement examine les questions environnementales d'ordre général et les lois qui touchent l'industrie.

FAITS SAILLANTS

- › Communication très active avec le gouvernement fédéral dans le but de faire valoir les inquiétudes de l'industrie par rapport à l'importante réforme réglementaire qui a commencé en 2012.
- › En réponse aux questions soulevées par l'AMC, publication des changements réglementaires qui ont donné lieu à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- › Efforts du groupe de travail auprès de Transports Canada pour clarifier la common law sur les eaux navigables et ses implications pour les activités minières.

Pendant l'année 2013, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés à trois reprises : à Toronto en février, et à Ottawa en juin et en octobre. Étant donnée la grande taille du groupe, seule la participation en personne est permise lors de ces rencontres pour favoriser les discussions productives et la prise de décisions. Les réunions du Comité étaient suivies de webinaires et venaient s'ajouter aux travaux de plus petits groupes de travail. Le travail du Comité demeure principalement axé sur les changements importants apportés aux lois fédérales à partir de 2012, et sur la révision du Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM). Le rapport du Comité scientifique comprend une description des travaux réalisés pour la révision du REMM.

La nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE 2012) est entrée en vigueur en juillet 2012. Un important changement fut la décision d'adopter le *Règlement désignant les activités concrètes* (liste de projets) pour le déclenchement des évaluations. Ce règlement a été modifié en octobre 2013, ce qui a réglé des problèmes soulevés par l'AMC à propos de la liste originale.

En somme, un nombre légèrement plus grand de projets miniers (nouvelles mines et agrandissements majeurs) sera soumis à la LCEE 2012 comparativement à la version précédente, et les projets miniers constituent maintenant le principal type de projet soumis à cette Loi. Tout au long de 2013, le Comité s'est renseigné sur l'expérience de ses membres avec la LCEE 2012. Aucune des évaluations débutées en vertu de la LCEE 2012 n'est terminée, alors on ne sait toujours pas à quel point plusieurs des nouvelles dispositions sont fonctionnelles, comme les conclusions d'évaluation exécutoires, les substitutions à l'évaluation et les évaluations équivalentes.

Les modifications à la *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN) ont été adoptées en 2012, mais n'ont pas été appliquées en 2013. Le travail préparatoire du Comité avec Transports Canada a permis de relever les difficultés liées à l'interprétation de la Loi et des concepts de common law qui s'y rattachent dans un contexte minier. Le Comité de l'environnement a formé un groupe de travail sur les eaux navigables, demandé une analyse juridique et tenu plusieurs rencontres avec des représentants. L'atelier d'une journée qui a eu lieu l'été dernier a contribué à informer les parties impliquées et entraîné la création de documents de référence sur les politiques, documents qui seront publiés lorsque la *Loi sur la protection de la navigation* révisée entrera en vigueur, en 2014.

Le Comité a passé en revue le règlement projeté et le document de travail publié par Pêches et Océans Canada pour se préparer à l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur les pêches, et s'inquiète de

leur manque de clarté et de détails. Il a également rencontré des représentants de Pêches et Océans Canada en octobre. Les modifications sont entrées en vigueur en novembre 2013 et représentent des obstacles pour les projets miniers qui faisaient déjà l'objet d'une évaluation environnementale et qui avaient préparé un plan d'action en fonction de la Loi sur les pêches précédente. Les travaux visant à améliorer la clarté des dispositions et à trouver des approches fonctionnelles se poursuivront en 2014.

Le Comité a écouté les présentations du Service canadien de la faune sur la *Loi sur les espèces en péril* et la stratégie de rétablissement pour le caribou. Pour sa part, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a présenté aux membres sa façon de travailler et de recueillir de l'information. Des représentants du Bureau de gestion des grands projets et d'Affaires autochtones et développement du Nord Canada ont informé le Comité des références et des outils en cours de développement pour la consultation des Autochtones dans un contexte d'évaluation et d'approbation environnementale par le gouvernement fédéral.

Nos discussions avec Environnement Canada se sont poursuivies en 2013 au sujet des ententes sur la performance environnementale en lien avec la réglementation sur la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre pour les usines de bouletage de métaux communs et de minerai de fer.

L'AMC suit toujours de près les activités internationales qui peuvent avoir une incidence sur les politiques au pays ou les marchés mondiaux des produits minéraux. Dans le cadre de cette surveillance, le Comité de l'environnement a pris en considération les conséquences de la *Convention de Minamata sur le mercure* du Programme des Nations Unies pour l'environnement. La Convention a été signée en octobre 2013, mais des détails importants devraient encore faire l'objet de négociations pendant plusieurs années. Les principaux enjeux pour l'industrie minière comprennent les normes sur les émissions de polluants pour les fonderies de métaux non ferreux, la prévention des effets indésirables sur le transport des minerais et concentrés de produits autres que le mercure, et les effets à long terme de l'élimination sécuritaire du mercure produit lors du processus de fonderie.

L'AMC a continué de surveiller de près le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*. La deuxième phase du PGPC comprend l'évaluation du cobalt, du sélénium, du bore et de leurs composés. Les métaux restants seront évalués de 2016 à 2020.



Photo : Mine Cigar Lake de Cameco Corporation en Saskatchewan

Santé Canada s'efforce de modifier le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (SIMDUT) en fonction du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). L'objectif de Santé Canada comprend trois éléments : 1) appliquer le SGH au Canada; 2) harmoniser les exigences du SGH avec celles des États-Unis; 3) ne pas réduire le niveau de protection actuellement offert par la réglementation du SIMDUT. Des documents de référence

dans lesquels l'AMC émet des commentaires à l'intention de Santé Canada ont été publiés en 2013. Les changements devraient être adoptés en 2014 et entrer en vigueur en 2015.

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie. De ce nombre, mentionnons le Industry Coordinating Group for CEPA, le Environmental Health Industry Coordinating Group, le North American Metals Council, le comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air ainsi que le Conseil international des mines et métaux. Mike Dutton (Vale) a représenté l'AMC au sein du Industry Coordinating Group for CEPA. Lyle Safronetz (Vale) a représenté l'AMC au sein du Comité des questions actuelles du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et du Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses. Pour sa part, Justyna Laurie-Lean a représenté l'AMC au sein du Environmental Health Industry Coordinating Group et du North American Metals Council. Justyna Laurie-Lean représente également l'industrie minière dans le groupe de travail spécial sur les substances de l'Inventaire national des rejets de polluants.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets environnementaux de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le *Rapport d'étape VDMD*, accessible sur le site Web de l'AMC www.mining.ca.

Comité des affaires autochtones

Présidence : Bob Steane, Directeur de l'exploitation et vice-président principal, Cameco Corporation

Le Comité des affaires autochtones a pour mandat de relever et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC dans le but d'établir et de renforcer les relations entre les Autochtones et l'industrie minière au Canada.

FAITS SAILLANTS

- › Création du Comité des affaires autochtones en 2013.
- › Participation au congrès annuel de la Canadian Aboriginal Minerals Association.
- › Activités communautaires portant sur l'industrie minière auprès de groupes autochtones.
- › Partenariat avec l'Institut Macdonald-Laurier pour son projet de recherche : *Aboriginal People and the Natural Resource Economy in Canada* (les Autochtones et l'économie canadienne des ressources naturelles).

Afin de développer et de renforcer les stratégies de l'AMC en matière d'affaires autochtones et de relations avec les intervenants, le conseil d'administration a approuvé la création du Comité des affaires autochtones en mars 2013. Le Comité est dirigé par Bob Steane, Directeur de l'exploitation et vice-président principal de Cameco Corporation, et comprend environ 20 membres de l'AMC.

Au cours de l'année, le Comité a tenu quatre réunions qui permettaient la participation des invités et réunissait d'importants représentants du gouvernement ainsi que le chef Earl Klyne (Première nation de Seine River), qui est membre du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'AMC.

En 2013, le Comité a signé un partenariat sur plusieurs années avec l'Institut Macdonald-Laurier en lien avec son projet de recherche. Le partenariat propose d'élaborer une stratégie pragmatique pour assurer l'entière participation des Canadiens autochtones au secteur des ressources naturelles.

ACTIVITÉS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS

Au cours de l'année 2013, les activités de défense des intérêts de l'AMC dans le domaine des affaires autochtones étaient principalement axées sur l'emploi des Autochtones, sur les programmes de formation à leur intention, ainsi que sur l'obligation de la Couronne de consulter et, au besoin, d'accommoder les peuples autochtones.

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Tout au long de l'année, l'AMC a participé à des activités communautaires ciblées auprès de groupes autochtones et de l'industrie minière, y compris au programme autochtone présenté lors du congrès de l'ACPE en mars, au congrès de la Canadian Aboriginal Minerals Association en novembre et à la séance spéciale sur l'énergie et les ressources naturelles de l'Assemblée des Premières Nations en décembre.

Comité des relations publiques

Présidente : Kara Flynn, vice-présidente, Affaires gouvernementales et publiques, Syncrude Canada Ltée

Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les affaires publiques et la programmation des communications.

FAITS SAILLANTS

- Activités de sensibilisation, d'orientation et de soutien stratégique continu à l'appui de l'AMC en matière de politiques gouvernementales fédérales.
- Activités de relations externes à l'échelle régionale, y compris les activités organisées en partenariat avec les associations minières provinciales.
- Journée minière sur la colline, un événement de lobbying couronné de succès, ayant pour thème « En quête d'occasions d'affaires dans un milieu en évolution ».
- Amélioration des communications en lien avec l'initiative Vers le développement minier durable.
- Nouvelle campagne publicitaire illustrant la position de chef de file de l'industrie minière canadienne, la contribution du secteur à la vie quotidienne grâce à des produits contemporains et ses impacts positifs à l'échelle internationale grâce aux investissements dans la communauté.

INTERVENTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les efforts de sensibilisation de l'AMC en 2013 ont principalement visé le cadre réglementaire et économique, notamment les défis continus en lien avec la réforme réglementaire présentée en 2012 et l'examen du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*, ainsi que les questions concernant la fiscalité, le commerce international, le besoin important d'infrastructure, de recherche et de développement, le transport, les besoins en ressources humaines, la participation des peuples autochtones à l'exploitation minière et la responsabilité sociale des entreprises.

En 2013, l'AMC a accordé la priorité aux relations externes avec les parlementaires et les membres de leur personnel afin de leur faire part des occasions et des défis de l'industrie minière au Canada et à l'étranger. Des activités continues de relations externes ont également été menées auprès des représentants du gouvernement au sein de divers ministères et organismes se rapportant à l'exploitation minière, y compris le Cabinet du premier ministre, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Transports Canada, le Conseil privé, Emploi et Développement social Canada, le ministère des Finances et Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. L'engagement avec les intervenants ci-dessus a souvent donné lieu à la participation et à la sollicitation de l'avis des membres du Comité des relations publiques.

Preuve du haut niveau de sensibilisation atteint durant l'année, le magazine *Maclean's* a ajouté l'AMC à sa *Power List 2013*, liste qui reprend les organismes ayant eu le plus d'interactions avec certains des plus importants ministères fédéraux au cours de l'année. L'AMC était au premier rang de la liste des groupes ayant fait des pressions auprès du Cabinet du premier ministre et au deuxième rang sur celle des groupes les plus actifs ayant fait campagne en faveur des ressources naturelles et de l'environnement, comme mesuré par le nombre de rencontres avec Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. De plus, le président et chef

de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, a fait partie une fois de plus de la liste 2013 des 100 principaux lobbyistes du journal *Hill Times*.

Si l'on se fie aux activités de lobbying de l'AMC, l'année 2013 a été une année très active sur le plan de la sensibilisation avec plus de 140 réunions avec des fonctionnaires haut placés et des intervenants politiques sur une grande variété de politiques, notamment la réforme réglementaire, le commerce, la transparence et la responsabilité sociale d'entreprise, le développement du Nord et les affaires autochtones.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET ÉVÉNEMENTS RÉGIONAUX DE L'AMC

En 2013, l'AMC a consacré une grande partie de son assemblée générale annuelle (AGA) à des discussions sur la manière dont l'exploitation minière responsable peut entraîner des changements positifs pour les communautés autochtones en stimulant la création d'emploi, en procurant des possibilités de formation, en générant un développement économique local et en investissant dans les services communautaires. Dans le cadre de l'AGA, l'AMC a organisé un souper pour les politiciens et leur personnel, ainsi que pour des représentants du gouvernement et de l'industrie au Musée canadien de la nature. Le principal conférencier de l'événement était Brian Lee Crowley, directeur général de l'Institut Macdonald-Laurier. M. Crowley a présenté le nouveau projet de recherche de l'Institut qui examinera la manière dont l'économie du secteur des ressources naturelles peut remodeler l'engagement envers les peuples autochtones du Canada et le partage de la richesse en ressources naturelles entre tous les Canadiens.

Au cours de l'AGA, Zoë Yujnovich, présidente et chef de la direction de la Compagnie minière IOC, a été élue au poste de présidente du Conseil d'administration de l'AMC. Elle est la première femme à occuper ce poste depuis les débuts de l'association, il y a près de 80 ans. Cette nomination importante, ainsi que les progrès effectués par l'industrie minière pour promouvoir la diversité, a généré beaucoup d'attention de la part des médias. M^{me} Yujnovich a en outre reçu de nombreuses demandes pour prendre la parole lors de conférences sur l'avancement des femmes dans différents secteurs, notamment le secteur minier.

Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences importantes sur les mines partout au Canada, notamment le congrès de l'ACPE, la conférence de l'ICM et la conférence sur l'exploration minière de l'AME BC. Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC, a également assisté à plusieurs événements partout au pays, en partenariat avec les associations minières provinciales, afin de faire connaître les contributions et les besoins de l'industrie au niveau régional. Ces événements ont eu lieu entre autres à Kamloops, Saskatoon, Montréal, Williams Lake, Ottawa et Yellowknife.

JOURNÉE MINIÈRE SUR LA COLLINE

L'événement de lobbying de l'AMC, la Journée minière sur la colline, a de nouveau été un événement marquant, offrant une excellente occasion aux membres de l'AMC de forger des liens avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires. Il s'agissait de la plus importante Journée minière sur la colline à ce jour : 60 délégués de l'AMC provenant des quatre coins du pays ont assisté à un nombre record de réunions (64) dans la capitale nationale. Cette année, l'événement avait pour thème « En quête d'occasions d'affaires dans un milieu en évolution », qui visait à reconnaître

l'environnement actuel difficile auquel l'industrie canadienne doit faire face, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Pour poursuivre son rôle contributif auprès des Canadiens en matière d'emploi, de création d'entreprises et d'investissement communautaire, l'industrie doit rester aussi compétitive que possible, afin de continuer à favoriser la grande mobilité des investissements étrangers dans le secteur minier.

Au cours du dîner, la conférencière principale Zoé Yujnovich, ainsi que la secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Kelly Block, ont pris la parole. Dans son discours, M^{me} Yujnovich a expliqué que le Canada pouvait rester une destination de choix pour l'exploration minière grâce à l'utilisation de trois domaines-clés lui permettant d'obtenir un avantage concurrentiel

– soit une main-d'œuvre diversifiée, un système de réglementation et un régime fiscal efficaces – et à la construction d'infrastructures essentielles pour stimuler la croissance du secteur minier dans des régions de plus en plus éloignées. À titre de représentante des femmes dans l'industrie minière, elle a également discuté de la diversité et partagé avec l'auditoire ses premières expériences de travail dans un secteur dominé par les hommes. Elle a également tenu à souligner les progrès de l'industrie dans ce domaine depuis les débuts de sa carrière. La journée s'est terminée par la réception annuelle de l'AMC au Château Laurier au cours de laquelle les participants ont pu découvrir une exposition exceptionnelle de la Monnaie royale canadienne qui a eu énormément de succès. Ils ont pu entre autres admirer les médailles olympiques des Jeux d'hiver de Vancouver en 2010, une pièce en or pesant 100 kilogrammes et valant 1 million de dollars (la valeur nominale la plus élevée au monde), ainsi qu'un lingot de 400 onces d'or pur.

PUBLICATIONS

Durant l'année, l'AMC a publié des bulletins d'information saisonniers pour présenter les derniers développements dans l'industrie et les nouvelles positives touchant l'Association et ses membres. Ces bulletins sont envoyés aux décideurs à Ottawa en format imprimé de haute qualité et aux intervenants de l'industrie à l'échelle du pays en format électronique. L'édition 2013 de notre publication phare *Faits et chiffres* a été lancée en janvier 2014, en versions imprimée et électronique. Pour consulter une copie du rapport, veuillez visiter le site Web de l'AMC www.mining.ca.



Photo : La députée Kelly Block, Secrétaire parlementaire du Ministre des ressources naturelles lors du déjeuner de la journée minière sur la Colline, le 19 novembre



Photo : Zoé Yujnovich, Présidente du Conseil d'administration de l'AMC lors de la réception de la journée minière sur la Colline, le 19 novembre

COMMUNICATION DE SOUTIEN À L'ÉGARD DE L'INITIATIVE VDMD

Durant l'année, le Comité des relations publiques a appuyé l'initiative VDMD en participant à l'élaboration de matériel de communication pour le programme. Ce matériel comprenait un message clé et une vidéo décrivant de manière concise l'initiative VDMD et ses avantages. Une brochure a également été créée afin de fournir au public des renseignements importants sur l'initiative VDMD et ses composants. Cette brochure souligne aussi les progrès réalisés au niveau des indicateurs sociaux et environnementaux depuis les débuts du programme, il y a 10 ans.

Le Comité des relations publiques a également participé à la conception d'une nouvelle structure des prix VDMD. En 2014, les sociétés minières qui participent à l'initiative VDMD pourront présenter leurs projets en matière de responsabilité d'entreprise dans deux catégories : l'excellence environnementale et l'engagement communautaire. Les gagnants seront annoncés au gala de remise de prix de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) au congrès 2014 qui se tiendra à Vancouver.

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS ET LES MÉDIAS SOCIAUX

L'AMC poursuit son engagement réactif et proactif envers les médias sur des questions et des nouvelles en lien avec l'industrie minière. En 2013, l'AMC a été mentionnée dans près de 220 reportages menés par des médias de partout au pays. La présence de l'AMC sur Twitter continue également d'augmenter : l'Association comptait environ 2 500 abonnés à la fin de l'année. Le contenu des tweets comprend de courts faits sur le secteur minier canadien, la couverture médiatique positive et des liens vers les nouvelles de l'AMC et des sociétés membres. Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC, est également présent sur Twitter et compte près de 400 abonnés. Nous vous invitons à nous suivre à [@theminingstory](https://twitter.com/theminingstory) ou [@GrattonPierre](https://twitter.com/GrattonPierre).

En 2013, l'AMC a entrepris la refonte complète de son site Web sur une nouvelle infrastructure dorsale qui rend le site plus convivial en facilitant la navigation et qui offre un contenu plus important. Le site a été conçu en partenariat avec l'entreprise Red Rocket Creative située à Vancouver et lancé au début de l'année.

CAMPAGNE PUBLICITAIRE SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

La campagne publicitaire 2013 de l'AMC met l'accent sur la contribution des mines dans la vie quotidienne en faisant un lien entre les différents minéraux et métaux et les produits nécessaires aux Canadiens. La campagne a également présenté une série de nouvelles annonces illustrant l'engagement de l'industrie minière canadienne envers l'exploitation responsable et les investissements

RENOMMÉE MONDIALE, VALEURS CANADIENNES.

Les Canadiens sont des chefs de file de l'exploitation minière dans le monde entier. Nos sociétés minières représentent près de 10 % de l'argent que le Canada a investi à l'étranger ces dix dernières années, améliorant ainsi la qualité de vie de millions de personnes.

Grâce aux initiatives individuelles de certaines entreprises et aux partenariats formés avec le gouvernement et les O.N.G., les sociétés minières canadiennes favorisent l'éducation, l'acquisition de compétences et la création d'emplois, et créent des débouchés pour les entreprises locales. Nous appliquons et partageons notre expertise environnementale, et nous facilitons la mise en œuvre de programmes sociaux à l'échelle locale.

Actifs dans plus de 100 pays, nos membres assument leurs responsabilités afin de générer des avantages pour les populations locales et de protéger l'environnement dans toutes les régions où ils sont implantés.

DANS LE CADRE DU PROJET DE MINE DE DIAMANTS BUNDOOR, EN INDE, BIO TINTO AIDE LES JEUNES FILLES ET LES FEMMES À RÉALISER LEUR POTENTIEL DANS DES ÉCOLES ET DES SITES DE TRAVAIL HABITUELLEMENT DIFFICILES D'ACCÈS.

MINING.CA

L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE
Savoir le monde avancer!

Un message de l'Association minière du Canada

étrangers dans la communauté, notamment des projets et des images des membres de l'AMC comme la Société aurifère Barrick, Rio Tinto et IAMGOLD Corporation. Ces annonces ont été diffusées dans les médias nationaux et dans des endroits sélectionnés de la région de la capitale nationale au cours de l'automne. Pour voir ces annonces, visitez le site Web de l'AMC à www.mining.ca.

BOURSE COMMÉMORATIVE PAUL STOTHART EN ÉCONOMIE DES MINÉRAUX

En 2013, Briana Brownell (Université Carleton) a reçu la toute première bourse commémorative Paul Stothart en économie des minéraux d'une valeur de 3 500 \$. Briana s'est démarquée du groupe de candidats hautement qualifiés par son intérêt et son expérience en lien avec l'industrie minière et par ses résultats scolaires en finances et en économie. La bourse a été établie en 2012 grâce à la générosité des entreprises membres de l'AMC à la mémoire du regretté Paul Stothart, ancien vice-président des Affaires économiques de l'Association. Elle sera remise chaque année. Pour connaître les critères d'admissibilité et de présentation des demandes, veuillez visiter le site Web de l'AMC www.mining.ca.

Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application des principes scientifiques éprouvés et de la technologie en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

FAITS SAILLANTS

- Le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC ont porté une attention particulière à l'examen du Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM). L'AMC a assuré une coordination stratégique auprès des intervenants de l'industrie et a travaillé étroitement avec Environnement Canada sur les principales questions soulevées par l'examen.
- La Cour fédérale a rejeté la demande de la Sandy Pond Alliance, qui affirmait que certains articles du REMM contrevenaient à la Loi sur les pêches et constituaient un excès de pouvoir de la part du gouverneur en conseil.
- Le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) a obtenu des fonds du gouvernement fédéral et des contributions en nature de l'industrie, d'une valeur totale de 13,1 millions, pour le lancement de son projet d'exploration Empreintes.

En 2013, le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC se sont rencontrés en février, en juin et en octobre pour échanger sur des questions concernant la *Loi sur les pêches*, le REMM et le programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE).

EXAMEN DU RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES MINES DE MÉTAUX

En 2013, le Comité scientifique a centré ses efforts, de concert avec le Comité de l'environnement, sur les questions d'ordre scientifique et technologique en lien avec l'examen de 10 ans du Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM). L'examen a été annoncé en mars 2012 dans le budget fédéral, mais ne s'est amorcé qu'après la publication d'un document de travail par Environnement Canada en décembre 2012. Ce document présentait un processus d'examen selon lequel de multiples intervenants pourraient étudier les changements proposés. Les changements proposés incluent notamment l'application du REMM aux mines de charbon et de diamants, l'abaissement des limites permises pour les substances inscrites à l'annexe 4, l'ajout de nouvelles substances aux annexes 4 et 5 (avec de nouvelles limites pour l'annexe 4), l'interdiction de rejeter des effluents miniers à létalité aiguë pour la *Daphnia magna* ainsi que des changements ciblés pour le programme d'ESEE.

Le processus d'examen a commencé en mars 2013 lors d'une rencontre de travail de trois jours au cours de laquelle on a établi quatre domaines prioritaires : 1) sélénium; 2) diamants; 3) substances nouvelles et déjà inscrites; 4) ESEE et létalité aiguë. Par la suite, des sous-groupes se sont rencontrés pour discuter du sélénium, de la létalité aiguë et des études de suivi des effets sur l'environnement. L'AMC a joué le rôle de coordonnateur auprès des participants de l'industrie et a rendu possible la tenue d'exposés sur les domaines prioritaires, donnés par des experts. Environnement Canada a organisé au total 22 rencontres officielles et téléconférences durant l'année dans le cadre de l'examen du REMM. Tout au long de l'examen, l'AMC a rencontré à plusieurs reprises les représentants d'Environnement Canada ainsi que les membres d'autres ministères au sujet de dossiers connexes. Environnement Canada comptait terminer l'examen à la fin de l'automne 2013, mais il se poursuivra

en 2014 à la demande de l'industrie. En effet, celle-ci a insisté pour que l'examen tienne compte des avancées scientifiques et des technologies de traitement et que le ministère recueille les commentaires d'autres intervenants.

Les modifications au REMM proposées par le gouvernement s'appuient principalement sur la *Deuxième évaluation nationale des données des études de suivi des effets sur l'environnement des mines de métaux visées par le Règlement sur les effluents des mines de métaux* publiée en 2012. Cette évaluation montre que les effluents miniers ont des effets significatifs sur l'environnement. Deux analyses scientifiques indépendantes, commandées par l'AMC, ont relevé des lacunes dans la méthodologie et l'interprétation de l'évaluation. Environnement Canada a par la suite demandé une troisième analyse indépendante, axée sur l'indice de Bray-Curtis (qui a été présenté au Comité scientifique par des fonctionnaires du ministère en juin). Cette étude a également décelé des lacunes, corroborant les critiques formulées par l'AMC.

Le Comité scientifique a encouragé l'AMC à obtenir les données des ESEE en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* en vue de mener ses propres études indépendantes. À la fin 2013, malgré des échanges constants avec le ministère, les demandes formulées au milieu de l'année 2012 n'avaient toujours pas abouti. Un des changements proposés dans le cadre de l'examen du REMM consiste d'ailleurs à rendre publiques toutes les données des prochaines ESEE.



Photo : Mine Meadowbank de Mines Agnico Eagle limitée au Nunavut

CONTESTATION MENÉE PAR LA SANDY POND ALLIANCE DEVANT LA COUR FÉDÉRALE

Le 31 octobre 2013, la Cour fédérale a rejeté la demande de la Sandy Pond Alliance, qui souhaitait que la *Loi sur les pêches* interdise le dépôt de résidus miniers dans les cours d'eau naturels. Il s'agissait d'une importante décision pour l'industrie, car elle concernait la conformité à l'annexe 2 du REMM. En 2010, l'AMC et l'Association minière de la Colombie-Britannique (MABC) ont soumis conjointement une requête en autorisation à intervenir dans cette affaire, autorisation qui leur a été accordée en 2011. La décision est publiée sur le site Web de l'AMC (www.mining.ca).

Contexte : En juin 2010, une coalition d'ONG environnementales, la Sandy Pond Alliance to Protect Canadian Waters inc., a intenté une poursuite contre le gouvernement fédéral, affirmant que les articles 5 et 27.1 ainsi que l'annexe 2 du REEM contrevenaient à la *Loi sur les pêches* et constituaient un excès de pouvoir de la part du gouverneur en conseil. Un aspect important du REMM est le droit du gouverneur en conseil de modifier l'annexe 2 du Règlement afin de désigner un plan d'eau naturel fréquenté par des poissons comme un dépôt de résidus miniers. Une telle modification n'entre en vigueur qu'après une évaluation exhaustive de toutes les autres options d'élimination des résidus miniers.

CONSEIL CANADIEN DE L'INNOVATION MINIÈRE

L'un des principaux objectifs du Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) est d'élaborer et d'instaurer des stratégies favorisant les investissements dans l'innovation et la R-D au Canada, en mettant l'accent sur tous les volets du cycle minier. À titre de membre du CCIM, l'AMC siège au conseil d'administration, au comité de gouvernance et au groupe de travail sur l'intendance environnementale. Des groupes de travail ont été formés par domaines de recherche, soit l'exploration, l'extraction minière, le traitement des minerais, l'intendance environnementale et l'énergie.

En mai 2013, le CCIM a obtenu une subvention fédérale de 5,1 millions sur cinq ans par l'entremise du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour son projet d'exploration Empreintes. Il a également reçu des contributions en argent et en nature de la part de 27 partenaires de l'industrie, pour un budget total de 13,1 millions de dollars. Le soutien de l'industrie comprend aussi un volet relatif à la commercialisation. D'autres projets sont aux étapes de conception et d'études de faisabilité. Le groupe sur l'extraction étudie les stratégies aux premiers stades d'une mine, le groupe sur la transformation se penche sur les activités de comminution et de broyage secondaire tandis que le groupe sur l'intendance environnementale travaille sur les résidus, la gestion de l'eau et la fermeture des mines. Le groupe de l'énergie a produit un rapport provisoire sur les lacunes technologiques, les carburants de rechange et les moyens de réduire les coûts énergétiques dans le secteur minier.

Les conseils d'administration et de direction du CCIM se sont rencontrés en mai, octobre et décembre. Outre les travaux susmentionnés, les activités du CCIM portent sur les sources de financement possibles et les partenariats potentiels, la hausse du nombre de membres, la structure de gouvernance, les personnes hautement qualifiées et le maintien de relations avec des organisations vouées à la R-D dans le secteur minier. L'AMC épaulé le Conseil dans ses demandes de financement; elle l'a aidé à obtenir des entretiens auprès de ministres et hauts fonctionnaires de plusieurs ministères. Pour en savoir davantage, visitez le site du Conseil canadien de l'innovation minière (www.cmic-ccim.org, en anglais seulement).

INITIATIVE NATIONALE POUR LES MINES ORPHELINES OU ABANDONNÉES

L'AMC est membre du Comité national de consultation sur les mines orphelines/abandonnées. L'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) est financée par l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) et les gouvernements fédéral et provinciaux. L'initiative est administrée par un petit secrétariat établi au Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET), qui relève de Ressources naturelles Canada. Le Comité national de consultation assume un rôle de surveillance. Il est composé de représentants de l'industrie minière canadienne, des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de groupes autochtones et d'ONG environnementales. L'objectif premier de l'INMOA est de faciliter l'élaboration de politiques qui mettront fin à l'abandon des mines et qui régiront la fermeture des mines, les responsabilités à long terme et les options pour la rétrocession des terres restaurées à l'État. Récemment, l'INMOA a concentré ses efforts sur les deux projets ci-après.

Site Web interactif pour l'inventaire national des mines orphelines ou abandonnées

On comptait terminer l'inventaire national au cours de l'année 2013, mais il faut mettre la dernière main à la base de données, au portail en ligne et à une carte interactive. Lorsqu'il sera

achevé, l'inventaire sera accessible au moyen d'un portail en ligne interactif. Toutes les régions minières du pays pourront alors y verser les renseignements propres à chaque site. Il a été difficile d'obtenir l'autorisation finale et les données requises auprès des autorités de certaines régions.

Rétrocession des terrains miniers à l'État

Achévé en 2013, ce projet consiste en une compilation d'études de cas portant sur des mines fermées qui ont été choisies pour la rétrocession à l'État. Le rapport final, *Case Studies and Decision Making Process for the Relinquishment of Closed Mine Sites*, a été déposé par Cowan Minerals Ltée en juin 2013.

PROGRAMME DE NEUTRALISATION DES EAUX DE DRAINAGE DANS L'ENVIRONNEMENT MINIER

Depuis sa création en 1989, le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) a fait avancer la recherche sur l'exhaure de roches acides et sa prévention. Pour ce faire, des études revues par les pairs et fortement axées sur l'innovation ont été menées. De plus, le programme est dirigé par un comité multilatéral qui a gardé le cap sur deux objectifs : accroître la documentation et augmenter le transfert de technologies. En mettant l'accent sur des technologies qui répondent aux besoins des Canadiens dans un contexte international, le programme NEDEM tente de réduire ces coûts dans le cadre de l'exploitation actuelle et future.

Le programme NEDEM s'est attelé aux priorités en recherche telles qu'établies par l'industrie minière canadienne, la société civile et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et a réalisé d'importants progrès à ce chapitre. Les fonds annuels versés par l'AMC servent de capitaux de lancement pour financer les propositions de recherche. D'autres organisations fournissent des sommes ou des contributions en nature équivalentes ou supérieures à l'ensemble des fonds versés par l'AMC, notamment des entreprises, des sociétés de conseil, des universités et des ministères.

L'exhaure de roches acides demeure un problème environnemental de taille, dont la responsabilité financière peut atteindre les centaines de millions de dollars. Chaque année, l'industrie minière continue d'assumer les coûts permanents liés au traitement de l'exhaure de roches acides. Par ailleurs, de nouvelles préoccupations font surface, non pas à cause de l'exhaure de roches acides, mais en lien avec la qualité de l'eau et l'exhaure de mine. Ces préoccupations proviennent notamment de substances comme le sélénium, les sulfates et l'ammoniac, qui exigent de repenser les méthodes de traitement et de gestion à employer pour assurer rentabilité et efficacité.

En 2013, le programme NEDEM a pris part à l'examen du REMM. On lui a demandé de conduire une étude afin de déterminer la meilleure technique existante pour le traitement des effluents miniers qui soit viable sur le plan économique. Dans cette visée, le programme NEDEM a confié à Hatch l'étude exhaustive des mines en exploitation au Canada pour répertorier les technologies de traitement employées à l'heure actuelle. L'étude permettra de repérer les technologies qui pourraient aider l'industrie à réduire la concentration des substances déjà inscrites au REMM et de celles qu'on envisage d'y ajouter. La première version de cette étude devrait être publiée au début de l'année 2014.

Groupe de travail sur les résidus

Présidence : Poste à pourvoir

Le Groupe de travail sur les résidus examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin d'élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Il fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans les établissements des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Le Groupe de travail sur les résidus contribue à l'initiative Vers un développement minier durable (VDMD) de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus, ainsi qu'à la prestation conjointe de l'initiative VDMD et d'ateliers sur la gestion des résidus.

FAITS SAILLANTS

- › Prestation de quatre ateliers sur la gestion des résidus en 2012.
- › Intérêt international envers les guides de gestion des résidus de l'AMC, reconnus comme pratiques exemplaires pour l'industrie.
- › Amélioration considérable de la gestion des résidus à la suite des ateliers donnés conjointement par le Groupe de travail sur les résidus et l'initiative VDMD à ce sujet.

Il n'y a pas eu de réunion formelle du Groupe de travail sur les résidus en 2013; mais l'AMC a fait la promotion de l'utilisation des guides de gestion des résidus miniers de l'AMC lors de six événements, organisés par l'industrie et par l'initiative VDMD :

- › Conférence annuelle de l'ICM, Toronto, mai 2013
- › World Mining Congress, Montréal, août 2013
- › Commission internationale des grands barrages – Atelier sur les barrages miniers avec l'Association canadienne des barrages, Seattle (Washington), août 2013
- › Conférence annuelle de l'Association canadienne des barrages, Montréal, octobre 2013
- › Exposés sur la gestion des résidus dans le cadre des ateliers de l'initiative VDMD à Vancouver (MABC, août 2013) et à Whitehorse (Northern Latitudes Reclamation Conference, septembre 2013)

Les derniers rapports VDMD révèlent une nette amélioration du rendement des membres de l'AMC en matière de gestion des résidus au cours des dernières années. Cette amélioration découle de la participation du personnel aux ateliers basés sur les guides de gestion des résidus de l'AMC et de la mise en application des guides pour satisfaire aux exigences des protocoles VDMD.



Photo : Projet Lalor d'HudBay Minerals inc. au Manitoba

Ces ateliers soulignent l'importance de suivre les guides de gestion des résidus et par le fait même d'aider les établissements à atteindre leurs objectifs visant à assurer la sécurité des parcs à résidus miniers. Depuis quelques années, les guides de gestion des résidus de l'AMC suscitent de l'intérêt sur la scène internationale et ont été reconnus comme pratiques exemplaires pour l'industrie. Ces guides sont publiés sur le site Web de l'AMC. Vous pouvez y accéder à l'aide des liens suivants :

- › [*A Guide to the Management of Tailings Facilities \(2011\)*](#)
- › [*Developing an Operation, Maintenance and Surveillance Manual for Tailings and Water Management Facilities \(2011\)*](#)
- › [*A Guide to Audit and Assessment of Tailings Facility Management \(2011\)*](#)

Versions françaises des guides :

- › [*Guide de gestion des parcs à résidus miniers \(2011\)*](#)
- › [*Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux \(2011\)*](#)
- › [*Guide de vérification et d'évaluation de la gestion des parcs à résidus miniers \(2011\)*](#)

Versions espagnoles des guides :

- › [*Guía para la administración de instalaciones de relaves \(2011\)*](#)
- › [*Guía para la auditoría y para la evaluación de la administración de instalaciones de relaves \(2011\)*](#)
- › [*Elaboración de un manual de operación, mantenimiento y vigilancia para las instalaciones de gestión de relaves y de recursos hídricos \(2011\)*](#)

Pendant l'année, les guides de l'AMC ont été reconnus par Sustainalytics dans les commentaires qui accompagnaient la liste des 50 entreprises les plus socialement responsables dressée par le magazine Maclean's. Sustainalytics compte parmi les plus grandes sociétés de recherche en fonds éthiques au Canada. IAMGOLD a été reconnue dans la même liste pour son travail exemplaire dans le domaine de la biodiversité et de la gestion des résidus, gestion conforme aux guides de l'AMC.

Le Comité de la fiscalité se charge des enjeux d'importance nationale concernant les impôts, fait pression pour obtenir des modifications fiscales afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils partagent de l'information sur des questions financières et fiscales.

FAITS SAILLANTS

- › Contribution à la préparation du budget fédéral au moyen de soumissions prébudgétaires, de séances d'information à l'intention des ministres des Mines et d'autres activités.
- › Réalisation par ENTRANS de l'étude annuelle sur les paiements effectués par l'industrie minière aux gouvernements canadiens. L'étude révèle que les contributions de l'industrie pendant les dix années qui ont précédé 2012 s'élèvent à environ 71 milliards de dollars.
- › Promotion de modifications aux mesures de transfert des sociétés affiliées étrangères du gouvernement fédéral. Les activités de promotion ont connu un succès mesurable.
- › Étude quantitative visant à évaluer la différence de coût entre les projets miniers éloignés et nordiques et ceux situés plus près des centres urbains, ainsi qu'à estimer les implications économiques de cette différence.

BUDGET FÉDÉRAL DE 2013

Jim Flaherty, ancien ministre des Finances, a déposé le budget de 2013 le 21 mars 2013. C'était le huitième budget du gouvernement conservateur. Comme on tente de rééquilibrer le budget, ce dernier ne contient pas beaucoup de nouvelles dépenses. Par contre, le gouvernement a annoncé son intention d'apporter deux changements qui touchent l'impôt pour le secteur minier. Premièrement, bien que la déduction pour amortissement accéléré (DAA) a été maintenue pendant deux ans pour le secteur de la fabrication, la DAA pour les actifs immobilisés des nouvelles mines ou des importants projets d'agrandissement sera éliminée entre 2017 et 2020 (elle sera éliminée en 2015 pour les sables bitumineux).

Deuxièmement, le taux de déduction pour les frais d'aménagement minier préalable à la production a été réduit. Certains des frais d'aménagement minier préalable à la production qui étaient admissibles à la déduction de 100 % pour frais d'exploration au Canada ne seront admissibles qu'à la déduction de 30 % pour frais d'aménagement au Canada. Les dispositions transitoires permettront d'appliquer la déduction pour frais d'exploration au Canada aux frais d'aménagement minier payés avant 2017 dans le cadre d'une entente écrite enregistrée avant le 21 mars 2013 ou en lien avec des travaux de construction, d'ingénierie et de conception commencés avant le 21 mars 2013 pour l'aménagement d'une nouvelle mine.

En outre, le crédit d'impôt de 15 % pour l'exploration minière a été renouvelé pour une année supplémentaire, encouragement fiscal de taille pour les petites sociétés d'exploration.

ÉTUDE ENTRANS DE 2013

ENTRANS a réalisé pour le compte de l'AMC la sixième étude annuelle des paiements effectués par l'industrie minière aux gouvernements. L'étude révèle que l'industrie a payé environ 71 milliards de dollars en impôt et redevances aux gouvernements pendant les dix années qui ont précédé 2012.

RÈGLES DE TRANSFERT DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ÉTRANGÈRES

L'AMC a poursuivi sa lutte contre les règles de transfert des sociétés affiliées étrangères au cours de l'année 2013 et connu un succès mesurable, en obtenant par exemple certaines révisions depuis l'adoption des règles. Elle est arrivée à mettre en place un système de consultation postérieure au changement législatif pour faire état des conséquences néfastes qu'entraîneront probablement les mesures prises pour l'industrie. En décembre 2012, le ministère des Finances du Canada a tenu des réunions individuelles avec des représentants de l'industrie minière et des domaines fiscal, juridique et financier. Le 10 mai 2013, le Comité de la fiscalité de l'AMC a rencontré des représentants du ministère des Finances du Canada et appris à cette occasion que le Ministère avait préparé un ensemble de modifications qui devait régler bon nombre des problèmes soulevés par l'industrie dans le cadre de la consultation post-législative.

Ces mesures ont été publiées en août 2013 et semblent vraiment régler plusieurs des principaux problèmes soulevés par l'industrie minière. Le ministère des Finances nous a également assuré que les discussions ne seraient pas closes après l'adoption du nouvel ensemble de modifications. Le Ministère continuera de surveiller la situation, de dialoguer avec l'industrie et de discuter au besoin d'autres moyens d'améliorer les règles.

ÉTUDE SUR L'IMPÔT POUR LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES ET NORDIQUES

Les conditions fiscales ne sont pas équitables pour les projets en région éloignée ou nordique. Comme les coûts liés à l'infrastructure et au transport sont beaucoup plus importants pour les sociétés en activité dans ces régions que pour celles qui sont situées plus près des centres urbains, le gouvernement fédéral devrait créer des encouragements fiscaux ciblés pour équilibrer la situation. Ressources naturelles Canada (RNCan) a accepté de collaborer avec l'industrie sur une étude de l'environnement fiscal et des activités de l'exploitation minière dans les régions éloignées et nordiques du Canada. L'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils du Canada (AFIC) participent également au projet. L'AMC a renforcé ce partenariat au cours de l'été 2013, tandis que RNCan s'est engagé à fournir du soutien sur place et un accès à son modèle de mine.

L'étude a pour but de déterminer la différence de coût entre les projets miniers en région éloignée et nordique et ceux qui se trouvent plus près des centres urbains, et d'évaluer les conséquences économiques de cette différence. Ce faisant, elle permettra d'établir le coût de l'exploitation minière dans les régions éloignées et nordiques et de cerner les besoins de l'industrie dans ces régions.



Photo : Projet Meliadine de Mines Agnico Eagle limitée au Nunavut

Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

FAITS SAILLANTS

- Adoption du projet de loi C-52, la *Loi sur les services équitables de transport ferroviaire de marchandises*.
- Communication active avec Transports Canada et l'Organisation maritime internationale.
- Évaluation fédérale de la sécurité du réseau ferroviaire et du régime d'assurance responsabilité en réponse au déraillement de Lac-Mégantic.

Chaque année, la valeur des exportations canadiennes d'aluminium, d'or, de nickel, de cuivre, de zinc, de minerai de fer, de charbon, d'uranium, de potasse et de diamants atteint plusieurs dizaines de milliards de dollars. Par exemple, en 2012, la valeur totale des exportations canadiennes de minéraux a enregistré un sommet historique de plus de 92 milliards de dollars, soit 20,4 % du total des exportations canadiennes. Ces produits minéraux et métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent près de la moitié du volume et des revenus totaux du transport ferroviaire de marchandises.

Un système de transport fiable, efficace et peu coûteux par voie maritime, ferroviaire et routière est essentiel à la capacité concurrentielle internationale de l'industrie minière canadienne. Et comme le commerce éclot d'abord à l'intérieur du pays, un tel système permettrait également à l'industrie de profiter des nombreux accords commerciaux signés par le gouvernement. C'est particulièrement important pour le Canada, qui doit surmonter les obstacles posés par son vaste territoire pour faire concurrence à des pays dont la chaîne d'approvisionnement logistique est considérablement plus courte.

PROJET DE LOI C-52 – LOI SUR LES SERVICES ÉQUITABLES DE TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES

En réaction à l'Examen des services de transport ferroviaire des marchandises, le gouvernement canadien s'est engagé à créer une loi qui donnerait aux expéditeurs le droit de signer un accord de niveau de service. Adopté en juin 2013, le projet de loi C-52, la Loi sur les services équitables de transport ferroviaire de marchandises, donne aux expéditeurs le droit de signer un tel accord et leur permet de faire appel à un système de résolution de conflits dans les cas où ils n'arrivent pas à s'entendre avec les sociétés ferroviaires en suivant le processus commercial normal. Cependant, la Loi ne permet pas de rééquilibrer les négociations entre les sociétés ferroviaires et les expéditeurs comme l'avait annoncé le gouvernement. L'une des priorités de l'AMC consistait à définir les éléments de service inclus dans le projet de loi, en particulier le droit conféré aux expéditeurs par la législation. Le libellé du projet de loi accorde aux expéditeurs le droit de conclure une entente de niveau de service, mais sans définir le service.

LAC-MÉGANTIC : SÉCURITÉ DU RÉSEAU FERROVIAIRE ET RESPONSABILITÉ

Le Bureau de la sécurité des transports (BST) a mené une enquête à la suite du tragique accident survenu à Lac-Mégantic. À l'automne 2013, le BST a émis trois consignes de sécurité à l'intention de

Transports Canada : 1) Les matières dangereuses ne doivent pas être laissées sans surveillance sur une voie principale. 2) L'équipement ferroviaire doit être immobilisé de manière adéquate. 3) Les organismes de réglementation canadiens et américains doivent réviser leurs procédures pour veiller à la description appropriée des produits. Depuis, Transports Canada a adopté des changements qui reflètent ces consignes de sécurité.

Lors du discours du Trône en octobre 2013, le gouvernement a fait état de son intention d'exiger des expéditeurs et des sociétés ferroviaires d'obtenir une assurance supplémentaire pour le transport de matières dangereuses. En vue de mettre cette mesure en place, l'honorable Lisa

Raïtt, ministre des Transports, s'est entretenue de divers sujets avec le Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses, y compris les interventions d'urgence et les normes DOT 111 touchant les wagons-citernes. Elle a également demandé au Comité permanent des transports, infrastructure et collectivités de la Chambre des communes de mener une étude sur le cadre actuel du transport des matières dangereuses pour tous les modes de transport. De plus, Transports Canada et l'Office des transports du Canada ont chacun entrepris un examen du régime de responsabilité et d'indemnisation pour le transport ferroviaire.

L'AMC a incité ses membres à s'intéresser à tous les aspects de l'analyse gouvernementale des transports de matières dangereuses au Canada. Elle compte communiquer les opinions de l'industrie sur des sujets variés pendant les consultations.

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

L'Organisation maritime internationale (OMI) est l'agence spéciale des Nations Unies chargée de la sécurité de l'expédition et de la prévention de la pollution marine par les navires. Des modifications apportées récemment à l'Annexe V de la MARPOL, qui vise à empêcher la pollution du milieu marin, ont soulevé des questions importantes à propos des répercussions sur le commerce et l'expédition de certains produits miniers.

MARPOL est le nom abrégé de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires. L'annexe V est axée précisément sur le traitement des déchets des navires. Selon la MARPOL, les résidus des cargaisons constituent une forme de déchets et sont couverts par l'annexe V. Des modifications apportées à l'annexe V ont entraîné la création d'un nouvel ensemble de critères en déterminant que certains résidus de cargaisons ne peuvent plus être évacués dans la mer depuis le 1er janvier 2013. Les résidus secs ou l'eau de lavage comportant des résidus qui satisfont à l'un des critères doivent plutôt être évacués dans des installations portuaires de réception, ce qui pourrait ralentir le commerce et complexifier la composante d'expédition de la chaîne d'approvisionnement logistique. À l'automne 2013, il a été décidé qu'un sous-comité créerait un groupe de correspondance pour



Photo : Exploitations de Vale à Sudbury, Ontario

l'utilisation d'un système de liste en vue d'incorporer les changements de la MARPOL au Code maritime international des cargaisons solides en vrac (Code IMSBC). L'AMC demeure engagée dans le processus pour s'assurer que toutes les parties comprennent la nature variable des concentrés de minéraux avant de prendre une décision.

L'Association et plusieurs de ses membres se sont impliqués dans ce dossier. Elle s'est entretenue avec les responsables de la réglementation de Transports Canada et fait valoir le point de vue de l'industrie en lien avec le développement de la politique du Canada à cet égard. Les entretiens ont pris des formes variées, comme un atelier réunissant de nombreux intervenants aux laboratoires de CANMET et la participation de l'AMC à un atelier de l'OMI tenu à Londres par le Conseil international des mines et métaux.

En plus de l'annexe V de la MARPOL, des critères ont été ajoutés au Code IMSBC pour identifier les matières qui ne sont dangereuses que lorsqu'elles sont transportées en vrac. On s'attend à ce que plusieurs concentrés de métaux et de minéraux solides transportés en vrac correspondent à au moins un des nouveaux critères, et qu'ils devront être traités comme des chargements du groupe B. Les chargements du groupe B doivent être transportés dans des navires équipés d'un système fixe d'extinction d'incendies de gaz. Un processus d'exemption est en place, mais les expéditeurs devront se conformer à cette règle à partir du 1^{er} janvier 2015. En outre, l'OMI a instauré de nouvelles exigences administratives pour les matériaux qui peuvent se liquéfier (chargements du groupe A). Pour de telles marchandises, l'expéditeur doit fournir au capitaine du navire ou à son représentant un certificat signé indiquant la teneur limite en humidité admissible aux fins du transport et la teneur en humidité de la marchandise. Ces certificats devront être émis par une entité reconnue par l'autorité compétente du port de chargement. Pour les marchandises qui peuvent se liquéfier, les procédures d'échantillonnage, d'essai et de contrôle de l'humidité doivent être établies par l'expéditeur.

L'AMC continue de suivre de près ces dossiers et plusieurs autres travaux menés par l'OMI. L'Association a formé un groupe de travail composé de sociétés membres concernées, ainsi qu'une vaste communauté d'intervenants, afin de déterminer le meilleur plan d'action pour l'avenir et d'élaborer des stratégies à cet égard. Le groupe a récemment été informé par Transports Canada que la mise en œuvre nationale de ces mesures se déroulerait dans un délai de deux à quatre ans. L'une des difficultés prévues par le groupe est le manque d'uniformité de la réglementation d'un territoire d'expédition à l'autre, puisque chacun met en œuvre de nouvelles mesures selon son propre échéancier. L'AMC s'engage à collaborer avec les parties intéressées dans le but d'assurer une transition aussi harmonieuse que possible vers le nouveau modèle de réglementation.

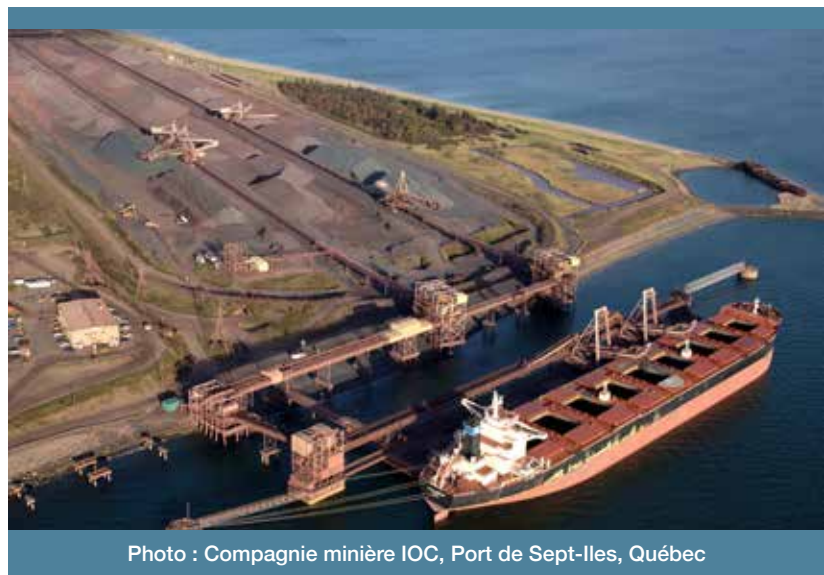


Photo : Compagnie minière IOC, Port de Sept-Iles, Québec

Comité de la responsabilité sociale internationale

Président : Scott Yarrow, vice-président, Durabilité, Glencore Canada

Le mandat du Comité de la responsabilité sociale internationale de l'AMC est d'examiner les questions internationales qui ont des répercussions sur les intérêts des membres, de relever les problèmes émergents, de définir les priorités, de formuler des conseils sur les politiques pour le conseil d'administration de l'AMC et d'élaborer des stratégies pour aborder les problèmes émergents.

FAITS SAILLANTS

- Le Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles a terminé son cadre sur la divulgation obligatoire aux gouvernements des paiements dérivés des activités minières avec l'accord des quatre organismes participants.
- En juin 2013, le premier ministre du Canada s'est engagé à mettre en place un cadre réglementaire pour la divulgation des paiements aux gouvernements. Cet engagement a été possible grâce au Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles.
- Le Comité de la responsabilité sociale internationale (RSI) est à l'origine d'un projet conjoint avec le Bureau du conseiller en RSE pour l'industrie extractive afin d'élaborer des directives permettant d'aborder les problèmes communs de mise en place de mécanismes de gestion des plaintes sur les sites miniers.
- L'AMC continue d'appuyer la stratégie de RSE du gouvernement canadien en coprésidant le Centre d'excellence de la RSE et en participant aux consultations sur l'examen et le renouvellement de la stratégie fédérale.
- Le plan de travail initial du Comité RSI, qui prévoyait une série de projets de recherche, s'est terminé par le dépôt d'un rapport final qui examine les pratiques actuelles de divulgation des entreprises relativement aux questions de responsabilité sociale des entreprises, incluant les droits de l'homme.

PLAN STRATÉGIQUE

En 2013, le Comité RSI de l'AMC a terminé son plan de travail initial qui incluait quatre projets de recherche abordant différentes questions, notamment : 1) le principe de consentement préalable, libre et informé; 2) les pratiques de divulgation en matière de rapport RSE; 3) une analyse des régimes de responsabilisation en matière de politique, de règlement et de loi dans les pays en voie de développement; et 4) un examen de l'état actuel de la mise en œuvre des recommandations issues de la table ronde nationale sur la RSE. L'objectif de ces projets de recherche était d'améliorer la compréhension des questions clés afin de préparer le comité pour ses futurs travaux.

Après avoir terminé son plan de travail initial en 2013, le comité a créé un nouveau plan stratégique qui l'aidera à orienter ses activités pour les deux, trois prochaines années. Dans le cadre de ce processus, le comité a énoncé sa mission qui orientera son plan et qui se lit comme suit :

Grâce au travail du Comité RSI, l'AMC est reconnue en tant que :

- source excellente et crédible de politiques, d'orientation et de pratiques sur les problèmes émergents pour favoriser le rendement et démontrer un leadership proactif;

- › organe de collaboration entre les participants et les projets; et
- › cela confèrera de la crédibilité à l'industrie minière et renforcera les relations avec les intervenants.

Pour réaliser sa mission ci-dessus, le Comité RSI a élaboré les cinq objectifs de stratégie suivants :

1. Leadership en matière de droits de l'homme
2. Surveillance et exploration des problèmes émergents
3. Engagement des gouvernements
4. Engagement stratégique de la société civile
5. Amélioration du rendement en matière de responsabilité sociale à l'échelle internationale

Ces objectifs serviront de guide pour cibler les priorités alors que le Comité RSI cherche à créer de nouveaux projets et à définir des plans de travail pour l'avenir.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSPARENCE DES RECETTES PROVENANT DES RESSOURCES NATURELLES

Depuis la fin de l'année 2012, l'AMC collabore avec Publiez ce que vous payez - Canada, le Revenue Watch Institute et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) sur des recommandations qui favoriseraient la création d'un régime de divulgation obligatoire des paiements versés par les sociétés minières aux gouvernements.

Les membres de ce groupe d'intervenants, connu sous le nom de Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles, visent le même objectif, c'est-à-dire de favoriser une plus grande transparence dans l'industrie minière, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. L'objectif est de fournir aux collectivités les renseignements financiers dont elles ont besoin pour tenir leurs gouvernements responsables de l'utilisation des recettes issues des activités minières. Cette initiative impliquait un niveau de collaboration et de consultation élevé parmi les intervenants pendant une période d'un an et demi. La structure du groupe de travail a fourni une plateforme pour l'industrie et la société civile afin de bâtir un cadre de divulgation obligatoire qui reflète les besoins et les perspectives des deux parties impliquées. Lors de ce processus, le Comité RSI a mené de nombreuses consultations auprès des membres de l'AMC afin de rassembler les opinions divergentes avant que le cadre final puisse être endossé par le conseil d'administration.



Photo : Société aurifère Barrick, région de Quiruvilca, Pérou

Le cadre final est maintenant terminé, il a été endossé par les quatre organisations participantes avant la fin de l'année et annoncé officiellement en janvier 2014. Ce cadre comprend des recommandations sur les catégories et les seuils de paiement, la définition des projets, le format des rapports et autres éléments essentiels pour la mise en place des exigences de divulgation obligatoire. Ce cadre met fortement l'accent sur le principe d'équivalence avec les mécanismes en place à l'étranger, comme dans les pays de l'Union européenne et aux États-Unis. De cette manière, les entreprises qui sont soumises aux lois d'autres pays pourraient présenter leur rapport aux autorités canadiennes, idéalement aux organismes provinciaux de réglementation, pour répondre aux exigences canadiennes en matière de divulgation. Le cadre privilégie la mise en place de ces exigences de déclaration par l'intermédiaire des organismes de réglementation des valeurs mobilières.

Il est important de souligner que ce cadre a été élaboré spécialement pour les mines et qu'il ne tient pas compte des problèmes spécifiques des autres secteurs, notamment l'industrie pétrolière et gazière. Au cours de l'élaboration de ce cadre en 2013, différents éléments de comparaison entre l'industrie minière et l'industrie pétrolière et gazière sont apparus, particulièrement en relation avec le niveau de divulgation en lien avec les projets. Il est devenu de plus en plus clair qu'il existe des différences structurelles entre ces deux industries et que celles-ci doivent être respectées, notamment :

- › la majorité des réserves de gaz et de pétrole est contrôlée par des sociétés d'État (80 %) contrairement aux mines;
- › les mandats liés aux projets gaziers et pétroliers sont généralement accordés après un processus d'appel d'offres concurrentiel, contrairement aux mines;
- › lorsque les deux éléments ci-dessus sont combinés, la divulgation des paiements par une entreprise du secteur privé est un désavantage pour cette dernière par rapport aux sociétés d'État qui ne sont pas soumises aux règlements en matière de divulgation obligatoire;
- › les projets pétroliers et gaziers sont plus difficiles à délimiter que les mines; et
- › les règles des agences de réglementation canadiennes en matière de valeurs mobilières sont différentes pour l'industrie minière et l'industrie pétrolière et gazière.

En raison de ces différences, le Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles a dû prioriser un ensemble de recommandations distinctes pour le secteur minier.

Le Groupe de travail continuera d'établir des contacts avec les gouvernements provinciaux et les organismes de réglementation des valeurs mobilières en vue d'obtenir leur appui pour l'adoption du cadre à la suite de l'engagement du premier ministre fait en juin 2013 sur l'adoption d'une norme de transparence pour le printemps 2015.

DROITS DE L'HOMME – MÉCANISMES DE GESTION DES PLAINTES SUR LES SITES MINIERS ET SOLUTIONS

En juin 2013, le Comité RSI a exprimé son intérêt de mener à bien un projet qui favoriserait les pratiques exemplaires en matière de gestion des plaintes sur les sites miniers et de réponse aux préoccupations des collectivités.

L'AMC a déjà contribué aux pratiques de réponse aux préoccupations des collectivités par l'intermédiaire de l'indicateur no 3 du protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités VDMD.

Cependant, il a été convenu que l'Association pouvait améliorer sa contribution en abordant certains écarts dans la documentation. Les membres du Comité RSI, en collaboration avec la conseillère en RSE, ont conclu qu'il existait des obstacles empêchant certaines entreprises minières d'établir des mécanismes efficaces sur le site minier. En effet, selon le Comité, ce problème pourrait être abordé en documentant l'expérience combinée des membres.

Le Comité RSI et le Bureau de la conseillère en RSE ont mis sur pied un projet conjoint afin d'augmenter la sensibilisation aux mécanismes de gestion des plaintes sur les sites miniers. Le projet vise également à aider les entreprises à surmonter les défis d'une mise en place commune sur le site minier, tels que :

- les défis pour faire connaître les mécanismes et obtenir la confiance des collectivités;
- les défis pour obtenir l'adhésion, sur le site, des personnes en liaison avec la collectivité et des employés d'autres services clés;
- les défis pour obtenir des pratiques uniformes dans une série de sites différents.

En novembre 2013, le Bureau de la conseillère en RSE pour l'industrie extractive et le Comité RSI ont organisé un atelier présenté par M. Craig Ford. Parmi les participants, on retrouvait des représentants de l'AMC et de l'ACPE, des membres du personnel du Bureau de la conseillère en RSE pour l'industrie extractive, un membre d'un groupe de travail des Nations Unies sur les droits de la personne et un ancien représentant du CAO de la Société financière internationale. L'objectif de cet atelier était de rédiger l'ébauche d'un document intitulé *A Practical Design and Implementation Guide for Site-Level Community Response Mechanisms in the Resource Development Industry*.

Ce guide vise à documenter et à uniformiser les processus internes des systèmes de gestion des relations avec les collectivités spécifiquement reliés aux préoccupations de celles-ci. Ce guide aborde les plaintes dans un contexte plus large de relations avec les collectivités (préoccupations et incidents). De cette manière, les préoccupations et les incidents en lien avec les relations avec les collectivités s'inscrivent dans un cadre qui propose différents niveaux de gravité et d'importance relative, tant du point de vue de la collectivité que de celui de l'entreprise.

Au cours du premier semestre 2014, l'ébauche du guide sera envoyée à des spécialistes en résolution des différends et mécanismes de gestion des plaintes pour examen. Le guide sera ensuite finalisé par le Bureau de la conseillère en RSE et l'AMC pour diffusion au public. Ce projet a été compliqué par le fait que Marketa Evans, conseillère en RSE, a remis sa démission en septembre et n'avait pas encore été remplacée à la fin de l'année 2013.

PROJET DE DILIGENCE RAISONNABLE EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DES INTERVENANTS DE L'OCDE

En 2013, l'OCDE a lancé sa nouvelle politique visant la diligence raisonnable en matière d'engagement des intervenants qui s'applique aux industries d'extraction. Ce projet, proposé par le Canada et la Norvège, a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de l'OCDE qui couvre des sujets en lien avec les mines, notamment l'exploitation minière artisanale et de petite échelle, les minéraux provenant de zones de conflits et le transfert des bénéficiaires (transfert des prix).

L'objectif du projet est de préciser les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* en ciblant la diligence raisonnable en matière d'engagement des intervenants. Il existe un certain nombre de ressources en matière d'engagement des intervenants, mais il existe également des écarts sur la manière dont les entreprises peuvent faire preuve de diligence raisonnable afin de s'assurer que leurs systèmes d'engagement des intervenants fonctionnent comme prévu. Ce projet vise à combler ces écarts à l'aide d'un guide distinct qui complète les outils existants.

Ce projet a été inscrit à l'ordre du jour officiel de l'OCDE en juin 2013, alors qu'un groupe consultatif composé d'intervenants multiples coprésidé par le Canada et la Norvège a été créé dans le cadre du premier Forum mondial sur la conduite responsable des entreprises. À la demande du gouvernement du Canada, l'AMC s'est jointe à ce groupe consultatif et travaille maintenant en collaboration avec d'autres associations, comme le Conseil international des mines et métaux et le World Gold Council, pour garantir l'utilité de ce guide pour l'industrie. L'AMC contribue au projet grâce à son expertise issue de l'initiative Vers le développement minier durable. Cette initiative, par le biais du protocole sur les relations avec les Autochtones et les collectivités, a établi un outil utile relativement à la diligence raisonnable des systèmes d'engagement à l'échelle du site minier.

La priorité du groupe consultatif et de l'OCDE en 2013 a été de préciser la portée du travail et de lancer une demande de propositions afin d'embaucher un conseiller pour le projet.

STRATÉGIES DE RSE ET STRATÉGIE COMMERCIALE DU SECTEUR DE L'EXTRACTION AU CANADA

En novembre 2013, le gouvernement du Canada a lancé un nouveau Plan d'action sur les marchés mondiaux qui vise à rassembler les outils en matière de politique étrangère, de développement et de politiques commerciales du Canada afin de faire avancer les intérêts commerciaux du Canada à l'étranger et d'utiliser le développement commercial pour obtenir de meilleurs résultats sur le plan de l'aide au développement.

Dans le cadre du Plan d'action, le gouvernement a défini l'industrie minière comme secteur prioritaire dans lequel le Canada détient un avantage concurrentiel important par rapport aux autres pays et où il existe des occasions de croissance et de développement des activités canadiennes à l'étranger.

En vertu du Plan d'action, des stratégies seront élaborées pour des secteurs prioritaires afin de mettre à profit les forces du Canada pour qu'il reste aux premiers rangs du marché international. Pour y arriver, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement a entrepris des consultations avec l'industrie durant l'automne 2013 afin de développer une stratégie commerciale avec le secteur de l'extraction et de revoir et de renouveler la stratégie existante en RSE pour l'industrie extractive.

Dans le cadre de ses interventions, l'AMC a demandé au gouvernement du Canada de prolonger sa stratégie commerciale dynamique et a fait plusieurs recommandations en lien avec la stratégie de RSE. Ces recommandations visaient l'avenir de la stratégie, le renforcement des capacités des pays hôtes, une meilleure connaissance du secteur minier par le réseau des délégués commerciaux, la résolution des différends, et les rôles de la conseillère en RSE et des Points de contact nationaux (PCN) de l'OCDE. L'AMC a surtout encouragé le gouvernement du Canada à concentrer ses activités de soutien à

l'industrie sur les domaines suivants :

1. Continuer de travailler avec acharnement pour réaliser des accords de libre-échange et de protection des investissements.
2. Régler le problème de manque de données sur la nature des investissements miniers canadiens dans les pays hôtes concernant leur importance globale et l'importance de l'investissement comparativement à ceux de pays concurrents comme l'Australie et la Chine.
3. Réunir les stratégies RSE et les stratégies commerciales du secteur de l'extraction au Canada afin de souligner le rôle positif que le secteur minier canadien peut jouer dans les pays en voie de développement, s'il le fait de manière responsable.
4. Renforcer les capacités des pays hôtes pour les aider à gérer efficacement leurs ressources naturelles et attirer des occasions d'investissement supplémentaires.
5. Augmenter la connaissance de l'industrie minière au sein du réseau des délégués commerciaux pour leur permettre d'assurer une liaison plus efficace avec les gouvernements étrangers et les entreprises d'extraction canadiennes présentes dans leurs pays.
6. Améliorer le rôle du Bureau du conseiller en RSE pour l'industrie extractive et celui des Points de contact nationaux de l'OCDE afin d'offrir des services de résolution des différends plus efficaces. Bien que l'AMC soit convaincue que les conflits sont mieux gérés en étroite collaboration avec les collectivités, dans les cas où la gouvernance du pays hôte est faible, de tels services de résolution de différends et de médiation peuvent ne pas suffire. Dans ces cas-là, il peut être intéressant de recourir à un mécanisme de résolution de différend solide offert au Canada.

Les consultations entreprises par le gouvernement du Canada en matière de stratégie commerciale et de stratégie de RSE pour l'industrie extractive se poursuivront en 2014.

PLANS POUR 2014

Le Comité RSI a identifié un certain nombre de priorités alors qu'il entame la mise en place de son plan stratégique pour l'année à venir. Ces priorités comprennent :

Leadership en matière de droits de l'homme

- › De concert avec le conseiller en RSE, le Comité terminera le projet de mécanismes de gestion des plaintes qui avait débuté à la fin de l'année 2013.
- › Les membres du Comité continueront leur implication auprès de l'OCDE pour s'assurer que le projet de diligence raisonnable en matière d'engagement des intervenants ajoute de la valeur au secteur minier et aux collectivités.

Engagement des gouvernements

- › Le Comité RSI ciblera l'engagement auprès de l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement pour favoriser la réussite de sa mise en œuvre.

- › Alors que le réseau des délégués commerciaux du gouvernement du Canada renouvelle son appui au secteur minier canadien à l'étranger, le Comité travaillera à améliorer la connaissance du secteur minier au sein du réseau.
- › Dans le cadre de l'examen quinquennal par le gouvernement du Canada de la stratégie de RSE, le Comité peaufinera ses conseils au gouvernement sur la manière de concevoir la prochaine stratégie afin qu'elle ajoute de la valeur au secteur minier canadien et aux collectivités dans lesquelles celui-ci mène ses activités à l'échelle internationale.

Engagement stratégique de la société civile

- › Le cadre de transparence étant officiellement approuvé par tous les membres du Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles, le Comité visera maintenant à promouvoir ses recommandations auprès des gouvernements au Canada.
- › Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement continue d'encourager les partenariats entre les ONG et les entreprises d'extraction. Le Comité RSI reçoit d'ailleurs un nombre important de demandes d'appui de la part des ONG. Afin de gérer toutes ces demandes et de s'assurer que l'aide est offerte à ceux qui en ont besoin, le Comité planifie la création d'un processus d'examen préalable pour évaluer chaque demande.
- › Le Comité RSI planifie de s'impliquer auprès des organisations religieuses qui ont lancé une nouvelle campagne en faveur de la création d'un poste d'ombudsman au Canada. Parmi ces organisations, on retrouve KAIROS, le Conseil canadien des églises, l'Église unie, le Comité central mennonite et Développement et Paix.

Comité de l'énergie

Président : Chris Adachi, Chef, Énergie et gestion du carbone, Teck Resources limitée

Le Comité de l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration du rendement énergétique et la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

FAITS SAILLANTS

- › Suivi des progrès réalisés par le gouvernement en matière d'établissement d'objectifs et de règlements relatifs aux émissions de gaz à effet de serre.
- › Poursuite de l'évaluation et de la déclaration des émissions de gaz à effet de serre par les sociétés membres de l'AMC.
- › Résultats des entreprises améliorés grâce au protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'initiative VDMD.
- › Partenariat pour une étude de faisabilité sur l'exploitation minière et le gaz naturel.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Le Comité de l'énergie favorise l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre parmi les membres de l'AMC. Chaque année, le Comité demande au Centre canadien de données et d'analyse de la consommation finale d'énergie dans l'industrie (CIEEDAC) de lui faire part des données relatives à la consommation d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, selon le rapport de 2013 du CIEEDAC, les émissions directes des 224 mines de minerai métallique et non métallique du Canada représentent seulement 0,91 % du total des émissions de gaz à effet de serre du pays en 2011. L'AMC participe également au Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne et assure la présidence du Groupe de travail sur le secteur minier.

Depuis de nombreuses années, l'AMC et ses sociétés membres participent aux consultations fédérales concernant les mesures pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre. Bien que le processus se déroule lentement, des progrès ont été réalisés dans certains secteurs. Par exemple, le gouvernement fédéral a annoncé des normes sur l'efficacité énergétique des véhicules et des usines au charbon, et on prévoit que des normes semblables seront adoptées pour les secteurs du pétrole et du gaz naturel. Les membres de l'AMC continuent de répertorier, d'évaluer et de signaler leurs mesures relatives aux changements climatiques, en préparant avantagusement l'industrie aux éventuelles exigences en matière de déclaration.

En ce qui concerne les politiques sur les changements climatiques, l'AMC continue de faire valoir l'importance de la compétitivité sur la scène mondiale, le caractère unique des installations et des situations, ainsi que les progrès de ses membres pour augmenter leur efficacité énergétique et réduire leurs émissions de GES. L'AMC a également indiqué au gouvernement fédéral que l'industrie souhaitait que le nouveau régime de réglementation des GES soit assorti d'un système de déclaration simple, peu coûteux et à guichet unique. Étant donné la variété des objectifs et des mesures adoptés par les provinces au cours des dernières années, il sera très difficile d'établir une politique et un système de déclaration uniformes à l'échelle nationale. D'ailleurs, l'AMC continue de souligner l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique et d'investir dans des procédés écoénergétiques afin de lutter contre les changements climatiques, de réduire la pollution atmosphérique et d'accroître la productivité.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE ET LE GAZ NATUREL

Pendant l'année 2013, l'AMC s'est entretenue régulièrement avec l'Association canadienne du gaz (ACG) au sujet de la synergie possible si l'industrie minière utilise le gaz naturel comme carburant. L'AMC s'est alliée à l'ACG afin d'évaluer le potentiel de l'adoption du gaz naturel par l'industrie et de développer un modèle d'étude de viabilité économique pour trois exploitations minières. Les membres de l'AMC ont contribué à l'élaboration du modèle en fournissant des renseignements dans le but d'assurer que les études de cas dressent le portrait fidèle d'une exploitation minière et des possibilités que présente l'état actuel du marché, ce qui pourra servir de référence pour évaluer les occasions qui se présenteront à mesure que les technologies évoluent et que la faisabilité s'améliore. Le modèle a été achevé en octobre, et demeure accessible aux membres de l'AMC.



Photo : Projet Westwood d'IAMGOLD Corporation au Québec

Autres secteurs de travail

L'AMC s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

FAITS SAILLANTS

- › Participation à des consultations entreprises par Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada au sujet de son Plan d'action sur les marchés mondiaux.
- › Soutien de la négociation des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) par le gouvernement fédéral.
- › Soutien de la négociation des accords de libre-échange.
- › Suivi de l'évolution du commerce et de l'économie, et réaction en conséquence.

L'industrie minière est un des secteurs d'activité canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. En 2012, l'industrie représentait 20,4 % des exportations de biens du Canada et une moyenne de 9 % des investissements directs canadiens à l'étranger. De plus, le Canada accueille la majorité des sociétés minières cotées en Bourse à l'échelle mondiale. De 2008 à 2012, la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance de TSX (TSXV) représentaient 39 % de la valeur du financement par actions pour l'industrie minière mondiale. Pendant l'année 2012, une proportion de 70 % de la valeur du financement par actions pour l'industrie minière mondiale a été négociée à la TSX et la TSXV.

Ce succès découle en partie du soutien gouvernemental lié à « l'infrastructure commerciale du Canada ». Celle-ci englobe le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'APIE.

ACCORDS SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un ambitieux programme dans le but d'élargir et de moderniser l'infrastructure commerciale du Canada. En 2013, le Canada comptait 25 APIE en vigueur. Des accords ont été signés avec 14 pays de plus, tandis que les négociations se poursuivent avec 11 autres pays. L'AMC surveille et soutient continuellement les efforts de négociation du Canada.

Les APIE sont des accords bilatéraux qui fixent des obligations en matière de traitement des investissements pour chaque pays. Ils permettent également aux investisseurs étrangers d'avoir accès à des règlements spéciaux et à des arbitres en cas de différend entre un investisseur et un gouvernement hôte. Ces mécanismes offrent aux investisseurs canadiens à l'étranger une protection supplémentaire et, bien que les mesures d'exécution réelles soient rarement employées, la simple existence des APIE procure aux gouvernements étrangers un cadre réglementaire en matière d'équité et de transparence.

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

En octobre 2013, le gouvernement du Canada a annoncé une entente de principe sur un accord de libre-échange avec l'Union européenne : l'Accord économique et commercial global (AEGC). Quand l'AEGC entrera en vigueur, 98 % des droits de douane canadiens et européens seront éliminés, et la plupart des droits restants seront graduellement abolis. Outre la réduction des droits touchant les produits métalliques, l'accord s'étend aux secteurs de l'investissement, de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'intensification de la coopération en matière de réglementation; il lève également les restrictions sur les droits de propriété de l'uranium. Il s'agit du premier accord dans lequel le Canada inclut des dispositions sur la coopération en matière de réglementation. Outre l'AEGC, quatre accords de libre-échange sont entrés en vigueur depuis 2006. De nombreux autres accords sont en cours de négociation, et quatre sont à l'étape des discussions exploratoires. Les accords en cours de négociation comprennent entre autres le Partenariat transpacifique et des accords avec l'Inde et le Japon.

L'AMC continue de communiquer avec le gouvernement fédéral sur plusieurs questions touchant le commerce et les investissements internationaux, par exemple les progrès réalisés par les négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pendant le Cycle de Doha et l'adoption de mesures sur la responsabilité sociale d'entreprise à l'échelle mondiale.

Dans le cadre des réunions et des discussions tenues avec les gouvernements étrangers, l'AMC souligne l'importance de se doter de processus réglementaires efficaces et d'infrastructures modernes, d'investir en cartographie géologique et de faire preuve d'ouverture à l'égard des investissements étrangers. Des échanges bilatéraux en matière d'investissements peuvent grandement favoriser l'accès aux nouvelles technologies, aux compétences en gestion et aux débouchés qu'offrent les marchés étrangers.

ÉVOLUTION DES POLITIQUES INTERNATIONALES

Le budget fédéral 2013 annonçait la création du nouveau ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement par la fusion de l'Agence canadienne de développement international et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. L'AMC est favorable à cette restructuration, car elle contribuera à harmoniser l'aide au développement et les objectifs de la politique étrangère et du commerce international. Il est important de contribuer à renforcer les capacités des pays hôtes, et l'industrie accueille favorablement cette occasion de nouer à cette fin des partenariats constructifs avec les organismes de développement international.

En novembre 2013, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement du Plan d'action sur les marchés mondiaux, qui se compose de plusieurs éléments voués à renforcer l'industrie minière à l'étranger. Sur le plan du commerce, l'AMC a encouragé le gouvernement du Canada à concentrer ses activités de soutien à l'industrie sur les domaines suivants, entre autres :

1. Continuer de travailler avec acharnement pour réaliser des accords de libre-échange et de protection des investissements.
2. Régler le problème de manque de données sur la nature des investissements miniers

canadiens dans les pays hôtes concernant leur importance globale et l'importance relative de l'investissement comparativement à ceux de pays concurrents comme l'Australie, la Chine ou d'autres marchés miniers de premier plan.

Avec le Plan d'action sur les marchés mondiaux, le gouvernement du Canada réitère son intention de signer des accords commerciaux avec les marchés prioritaires, y compris des accords de libre-échange et des APIE. De plus, cela permettra d'étendre la portée du réseau du Service des délégués commerciaux du Canada pour mieux répondre aux besoins des entreprises canadiennes à l'étranger. Le plan comprend également une nouvelle stratégie pour le secteur de l'extraction qui complète la stratégie de RSE du Canada (consultez la section sur la responsabilité sociale internationale pour obtenir plus de détails sur les travaux de l'AMC dans ce domaine) ainsi que la création d'un conseil consultatif sur les ressources naturelles qui fournira des renseignements stratégiques et des conseils aux entreprises pour demeurer concurrentielles à l'échelle mondiale.

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est un organisme indépendant à but non lucratif dont le mandat consiste à cerner les défis que le secteur minier canadien devra relever sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre, et à s'y attaquer.

FAITS SAILLANTS

- › Le Conseil RHiM a obtenu 2,4 millions de dollars en fonds publics pour rassembler des renseignements sur le marché du travail (2014-2017), projet qui aidera à établir des prévisions et comportera un volet sur les groupes clés sous-représentés, afin d'aider l'industrie à bien comprendre les pénuries d'employés.
- › Le Conseil RHiM a par ailleurs obtenu 1,6 million de dollars pour l'établissement de nouvelles normes professionnelles canadiennes (NPC), qui constituent une priorité de l'industrie (2014-2017). À ce jour, le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne a permis la reconnaissance professionnelle de plus de 800 travailleurs en vertu des quatre NPC existantes.
- › *L'Essentiel des mines*, un programme de formation sur l'employabilité destiné aux Autochtones, continue de croître. D'ici la fin de 2014, plus de 400 participants auront obtenu leur diplôme dans le cadre de ce programme.

RELEVER LES DÉFIS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE L'INDUSTRIE

Le Conseil RHiM contribue à consolider l'industrie canadienne des minéraux et des métaux et à en assurer la compétitivité et la durabilité en incitant les intervenants du secteur à collaborer pour trouver des solutions aux défis en matière de ressources humaines qui se manifestent d'un bout à l'autre du Canada. Le Conseil RHiM est dirigé par un conseil d'administration formé de 15 membres qui, grâce à leurs directives et à leur soutien, veillent à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisation se traduisent en résultats tangibles pour l'industrie. Les membres du Conseil forment un échantillon représentatif des entreprises membres de l'AMC, des entrepreneurs, des syndicats et des enseignants de partout au pays. Le Conseil RHiM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles de l'industrie qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les projets des comités.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CONSEIL RHIM

- 1. Renseignements sur le marché du travail :** Fournir aux intervenants de l'industrie des renseignements sur le marché du travail et des résultats de recherche en matière de ressources humaines.
- 2. Normes professionnelles canadiennes, formation et reconnaissance professionnelle :** Créer et administrer des normes professionnelles canadiennes (NPC) pour les principales professions du secteur minier ainsi qu'un programme pancanadien de formation et de reconnaissance des compétences.

- 3. Compétences essentielles et préparation au travail :** Offrir des programmes qui visent à conférer aux Autochtones la confiance et les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre du secteur minier.
- 4. Mobilisation et essor des peuples autochtones et des autres groupes sous-représentés :** Créer et diffuser des outils qui aident les employeurs à entrer en contact avec des employés potentiels et à les déployer de façon optimale.
- 5. Relations avec les chercheurs d'emploi :** Entrer en contact avec des chercheurs d'emploi et des jeunes afin d'atténuer leurs perceptions négatives de l'industrie minière canadienne.
- 6. Mise en commun de connaissances et collaboration au sein de l'industrie :** Rassembler les intervenants de l'industrie dans le cadre de consultations, de conférences, de webinaires et de réunions en ligne afin de concevoir en continu des solutions en matière de ressources humaines.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL – FAITS SAILLANTS

Renseignements sur le marché du travail à l'échelle du Canada : Le modèle prévisionnel du Conseil RHiM en matière d'information sur le marché du travail est propre au secteur et est reconnu comme la ressource à privilégier dans l'industrie. Les divers rapports fournissent des prévisions sur la main-d'œuvre requise et disponible pour une période de 10 ans selon trois scénarios économiques. Les prévisions sont réparties par professions et sous-secteurs. Le nouveau projet d'information sur le marché du travail pour 2014 à 2017, financé par des fonds publics, s'appuie sur le modèle actuel du Conseil RHiM. Il favorisera l'établissement de prévisions, puisqu'il permettra de suivre et de mesurer la mobilité des travailleurs, comprendra un cadre de prévision du marché du travail par produit de base et permettra d'établir des prévisions en matière de compétences. En plus des travaux de recherche sur les principaux groupes sous-représentés, dont les immigrants, les femmes et les Autochtones, ce projet aidera l'industrie à bien comprendre les pénuries de travailleurs et de compétences. Le prochain rapport sur le marché du travail à l'échelle canadienne sera publié au début de l'été 2014.

Renseignements sur le marché du travail à l'échelle régionale : Le Conseil RHiM mène également des études régionales pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, dont les résultats seront publiés au printemps 2014. Une analyse des pénuries par profession ainsi que des recommandations fondées sur des consultations auprès de l'industrie seront également fournies. Une fois les rapports terminés pour ces deux territoires, une analyse sera effectuée pour l'ensemble du Nord (cette analyse tiendra compte de travaux déjà réalisés sur le Yukon). Il en résultera trois rapports approfondis sur le marché du travail :

- *Northwest Territories Mining Hiring Requirements and Available Talent Forecasts, 2014*
- *Nunavut Mining Hiring Requirements and Available Talent Forecasts, 2014*
- *Mining Industry Hiring Requirements and Available Talent Across Canada's North to 2024*

Jusqu'à maintenant, des rapports de recherche sur le marché du travail à l'échelle régionale ont été produits pour le Yukon, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et six régions distinctes de l'Ontario.

Recherche en matière de ressources humaines : Le Conseil RHiM effectue de la recherche sur les ressources humaines, explorant les enjeux cernés au cours de consultations au sein de l'industrie.

- **Gestion du cycle :** Une série d'études de cas détaillées sur la planification stratégique des effectifs est accessible au www.mihrinnovate.ca/fr pour aider les employeurs à se préparer aux grandes pénuries qui sont prévues. Les sujets abordés dans les études de cas comprennent le transfert des connaissances, la réaffectation des travailleurs, la mobilité des talents, la planification des capacités, la relève et le leadership, la prévision de la main-d'œuvre au niveau organisationnel, la planification intégrée et les partenariats stratégiques pour corriger les lacunes sur le plan des compétences.
- **Industrie minière dans le secteur des sables bitumineux au Canada :** Ce rapport traite des tendances du marché du travail et des problèmes de ressources humaines dans le secteur de l'exploitation à ciel ouvert des sables bitumineux canadiens. Il est accessible à l'adresse www.mihr.ca/fr.

NORMES PROFESSIONNELLES CANADIENNES, FORMATION ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE – FAITS SAILLANTS

Normes professionnelles canadiennes et bureau du registraire : En collaboration avec l'industrie, le Conseil RHiM travaille à élaborer des normes professionnelles canadiennes (NPC) pour les principales professions du secteur minier. En accordant une reconnaissance professionnelle selon des normes définies par l'industrie, on s'assure que la formation, les compétences et l'expérience des travailleurs, existants et nouveaux, répondent aux besoins des employeurs. On favorise aussi la création et la croissance continue d'un bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée qui améliorera le recrutement et le maintien en poste. Le financement obtenu par le Conseil RHiM pour un projet relatif aux NPC pour 2014 à 2017 servira à passer en revue les normes actuelles (mineur/mineuse de fond, mineur/mineuse de surface, technicien/technicienne en traitement des minerais et foreur/foreuse au diamant) et à ajouter trois nouvelles normes prioritaires pour l'industrie.



Photo : Syncrude Canada Itée, Alberta

Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne : Ce programme a permis la reconnaissance professionnelle de plus de 800 travailleurs en vertu des quatre NPC

existantes. Il est administré par le comité permanent de reconnaissance professionnelle réunissant de multiples intervenants, qui relève du conseil d'administration du Conseil RHiM. Les entreprises qui le mettent en œuvre comprennent notamment : Teck, Glencore, Rio Tinto (mine de Diavik), Cementation, New Gold, DeBeers Canada, Copper Mountain, Imperial Metals Corporation, L'Impériale Esso, Boart Longyear et Foraco et d'autres. Dans le cadre de ce programme, une reconnaissance professionnelle pancanadienne est offerte aux travailleurs des groupes professionnels suivants : mineur/mineuse de fond, technicien/technicienne en traitement des minerais, mineur/mineuse de surface et foreur/foreuse au diamant.

COMPÉTENCES ESSENTIELLES ET PRÉPARATION AU TRAVAIL – FAITS SAILLANTS

L'Essentiel des mines : *L'Essentiel des mines* est un programme de formation sur l'employabilité élaboré en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations qui poursuit deux objectifs : conférer aux Autochtones la confiance et les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre du secteur minier, et fournir à l'industrie une main-d'œuvre locale disposée à travailler, formée dans le cadre d'un programme de préparation à l'emploi reconnu à l'échelle pancanadienne. D'ici la fin de 2014, plus de 400 participants auront obtenu leur diplôme dans le cadre de ce programme.

Pour 2013-2014, les partenaires comprennent les organismes suivants :

1. le Temiskaming Native Women's Support Group, Kirkland Lake Gold, AuRicoGold, Armistice Resources Corp., Dumas, Queenston Mining inc., Goldcorp., Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming (trois groupes).
2. Anishinabek Employment and Training Services, Confederation College, Première nation Gull Bay, North American Palladium (mine du Lac des Iles).
3. Oshki-Pimache-O-Win, Cliffs Natural Resources, Première nation Webequie.
4. Southeast Regional College, Mosaic, Première nation Kahkewistahaw et Première nation d'Ochapowace.
5. Confederation College, Noront Resources, Premières Nations Matawa dans le cadre de la Ring of Fire Aboriginal Training Alliance (ROFATA).
6. Cree Regional Authority, Cree Human Resources Development Group, Goldcorp (dès mars 2014).

RELATIONS AVEC LES CHERCHEURS D'EMPLOI – FAITS SAILLANTS

Projet Explorez vos ressources, sur les carrières dans le secteur minier et en sciences de la Terre : Le Conseil RHiM continue de faire la promotion des carrières dans le secteur minier auprès des jeunes Canadiens au moyen du programme Explorez vos ressources. Le Conseil RHiM distribue régulièrement des documents sur les carrières aux étudiants, aux enseignants, aux conseillers en

orientation et aux Autochtones, que ce soit en ligne ou à l'occasion d'événements comme le salon M4S. Grâce au site Web (www.acareerinmining.ca/fr) et aux comptes de médias sociaux (Facebook, Twitter et YouTube) axés sur les carrières du Conseil RHiM, ce dernier rejoint des milliers de gens en recherche de carrière chaque mois.

Le Conseil RHiM a également soumis une proposition à Emploi et Développement social Canada afin de faire connaître les sources d'information exacte et les occasions d'emploi dans le secteur minier canadien aux immigrants installés au Canada et aux organismes de services aux immigrants, et ainsi faciliter leur accès à ces postes. Le projet vise à présenter aux immigrants les carrières offertes dans le secteur minier et à constituer un outil d'évaluation de la mobilité, de la transférabilité des compétences acquises à l'étranger et des connaissances qui leur permettront d'obtenir un emploi dans l'industrie minière canadienne.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil RHiM ou sur l'un de ses programmes, consultez son site Web (www.mihhr.ca/fr) ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général du Conseil RHiM, à rmontpellier@mihhr.ca.



Photo : Exploitations Thompson de Vale au Manitoba

Conseil et comités

Conseil d'administration de l'AMC

Présidente : Zoë Yujnovich, Compagnie minière IOC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Présidente : Zoë Yujnovich, Compagnie minière IOC

Brendan Bell, Dominion Diamond Corporation
Marc Boissonneault, Glencore Canada*
Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals*
Graham Buttenshaw, Nyrstar Canada (Holdings) Itée**
Brendan Cahill, Excellon Resources inc.
Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada*
Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick
Robert Gallagher, New Gold inc.
Louis-Philippe Gariépy, Glencore Canada*
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Ron Greenway, Teck Resources limitée*
Louise Grondin, Mines Agnico Eagle Limitée
Tony Guthrie, De Beers Canada Inc.
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Leanne Hall, Noront Resources Itée
Kurt Heikkila, North American Tungsten Corporation Itée**
Giles Hellyer, BHP Billiton Canada inc.
Marie Inkster, Lundin Mining Corporation**
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
Rod Lamond, Nyrstar Canada (Holdings) Itée*
Stephen Leahy, North American Tungsten Corporation Itée*
Pierre Lebel, Imperial Metals Corporation
Don Macdonald, KGHM International
John McManus, Taseko Mines Itée
Adam Miller, Monnaie royale canadienne
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Rob Pease, Sabina Gold & Silver Corp.
Mac Penney, Kinross Gold Corporation
Peter Read, Syncrude Canada Itée
John Rhind, Shell Canada Energy inc.*
Ethan Richardson, Shore Gold inc.
Brad Ryder, Glencore Canada**
Christopher Scholl, First Quantum Minerals Itée*
Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
Marcia Smith, Teck Resources limitée
Bob Steane, Cameco Corporation
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
Kelly Tompkins, Cliffs Natural Resources inc.
Anne Marie Toutant, Suncor Energy inc.
Mark Travers, Vale
Sheldon Vanderkooy, First Quantum Minerals Itée**
Federico Velásquez, Anglo American Metallurgical Coal Canada
Nancy Woo, Eldorado Gold Corporation
Yan Penggui, HD Mining International Itée
Peter Zebedee, Shell Canada Energy inc.**

CONSEIL DE DIRECTION

Marc Boissonneault, Glencore Canada*
Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Ron Greenway, Teck Resources limitée
Tony Guthrie, De Beers Canada inc.
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
Peter Read, Syncrude Canada Itée
Marcia Smith, Teck Resources limitée
Bob Steane, Cameco Corporation
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
Anne Marie Toutant, Suncor Energy inc.
Mark Travers, Vale
Zoë Yujnovich, Compagnie minière IOC

ADMINISTRATEURS

Zoë Yujnovich, présidente du Conseil
Bob Steane, vice-président
Anne Marie Toutant, vice-présidente
Ron Greenway, trésorier*
Pierre Gratton, président et secrétaire

MEMBRES HONORAIRES À VIE

Jim Carter
Doug Horswill
William James
Norman Keevil

*A quitté le Conseil d'administration de l'AMC au début de l'année 2014

**A rejoint le Conseil d'administration de l'AMC au début de l'année 2014

Membres des comités

VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VMD) – ÉQUIPE DE DIRECTION

Présidente : Louise Grondin, Mines Agnico Eagle limitée

Karina Briño, Association minière de la Colombie-Britannique
Brendan Cahill, Excellon Resources inc.
Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Glen Koropchuk, De Beers Canada inc.
Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Peter Read, Syncrude Canada Itée.
Marcia Smith, Teck Resources limitée
Anne Marie Toutant, Suncor Energy inc.
Mark Travers, Vale
Federico Velásquez, Anglo American Metallurgical Coal Canada
Yan Penggui, HD Mining International Itée
Scott Yarrow, Glencore Canada
Zoë Yujnovich, Compagnie minière IOC

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCC)

Dan Benoit, Catégorie d'Autochtone
Victor Goodman, Catégorie du développement économique et communautaire
Joy Kennedy, Catégorie d'ONG à vocation sociale (incluant les organisations religieuses)
Stephen Kibsey, Catégorie des finances et investissement
Chef Earl Klyne, Catégorie d'Autochtone
Nathan Lemphers, Catégorie d'ONG à vocation environnementale
Doug Olthuis, Catégorie de la main-d'œuvre et milieu de travail
Philip Oxhorn, Catégorie du développement international
Alan Penn, Catégorie du développement économique et communautaire
Claudine Renault, Catégorie des médias et communications
Alan Young, Catégorie d'ONG à vocation environnementale

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE SUR LE GCC

Pierre Gratton, Association minière du Canada
Louise Grondin, Mines Agnico Eagle limitée
Leanne Hall, Noront Resources Itée
Glen Koropchuk, De Beers Canada inc.
Peter Read, Syncrude Canada Itée
Mark Travers, Vale

CHEFS DE L'INITIATIVE VMD

Présidente : Shirley Neault, HudBay Minerals inc.

Chris Adachi, Teck Resources limitée
Kim Bittman, Taseko Mines limitée
Annie Blier, IAMGOLD Corporation

Shane Borchardt, Cameco Corporation
Lea-Marie Bowes-Lyon, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Tim Caldwell, Anglo American
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Chantal Clement, Vale
Larry Connell, Mines Agnico Eagle limitée
James Cormier, Glencore Canada
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Itée
Annie Desrosiers, Cliffs Natural Resources inc.
Charlene Easton, Glencore Canada
Dara Edmonds, Teck Resources limitée
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
Chris Fordham, Suncor Energy inc.
Art Frye, Imperial Metals Corporation
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle limitée
Mario Julien, Glencore Canada
Ed Kniel, Teck Resources limitée
Mark Kruger, Syncrude Canada Itée
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Pierre Lavoie, ArcelorMittal Mines Canada
Claudine Lee, Dominion Diamond Corporation
Emma Leith, Mines Agnico Eagle limitée
Frederic Maloney, Mines Wabush
Darrell Martindale, Shell Canada Energy inc.
Ivor McWilliams, Nyrstar Canada (Holdings) Itée
Luke Moger, Imperial Metals Corporation
David Putnam, De Beers Canada inc.
Christopher Scholl, First Quantum Minerals Itée
Johan Skoglund, Nyrstar Canada (Holdings) Itée
Dean Williams, Kinross Gold Corporation
Dennis Wilson, New Gold inc.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Président : Scott Yarrow, Glencore Canada

Lea-Marie Bowes-Lyon, Newmont Hope Bay Mining Itée
Brendan Cahill, Excellon Resources inc.
Robert Carreau, IAMGOLD Corporation
Phil Casey, Teck Resources limitée
Ben Chalmers, Association minière du Canada
David Clarry, HudBay Minerals inc.
Dale Coffin, Mines Agnico Eagle limitée
Silvana Costa, New Gold inc.
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Itée
Aidan Davy, Conseil international sur les minéraux et métaux
Patricia Dillon, Schulich School of Business
Charlene Easton, Glencore Canada
Mark Edwards, Teck Resources limitée
Virgina Flood, Rio Tinto Canada
Ross Gallinger, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals Itée
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Alanna Heath, Société aurifère Barrick

Marie Inkster, Lundin Mining Corporation
 Nadim Kara, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Etienne Lamy, Rio Tinto Canada
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 Cory McPhee, Vale
 Stephen Nairne, Lundin Mining Corporation
 Emily Nunn, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Ed Opitz, Kinross Gold Corporation
 Channa Pelpola, Teck Resources limitée
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation
 Tara Shea, Association minière du Canada
 Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation
 Leslie Williams, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Sean Willy, Cameco Corporation
 Dennis Wilson, New Gold inc.
 Nancy Woo, Eldorado Gold Corporation
 Alexa Young, Teck Resources limitée

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président : Bob Steane, Cameco Corporation

David Clarry, HudBay Minerals inc.
 Charlene Easton, Glencore Canada
 Kara Flynn, Syncrude Canada Itée.
 Jonathan Fowler, De Beers Canada inc.
 Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle limitée
 Alan Hair, HudBay Minerals inc.
 Leanne Hall, Noront Resources Itée
 Heather Lawrence, Teck Resources limitée
 Eric McGoey, Cliffs Natural Resources inc.
 Mark Prystupa, Suncor Energy inc.
 Johanne Senécal, Association minière du Canada
 Jody Shimkus, HD Mining International Itée
 Ken Smith, BHP Billiton Canada inc.
 Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation
 Melanie Sturk, Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
 Mark Travers, Vale
 Brittany Trumper, IAMGOLD Corporation
 Federico Velásquez, Anglo American Metallurgical Coal Canada
 Leslie Williams, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Sean Willy, Cameco Corporation

COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Président : Chris Adachi, Teck Resources limitée

Michael Aire, Newmont Mining Corporation
 Toy Albo, Teck Resources limitée
 Melissa Barbanell, Société aurifère Barrick
 Louiza Bell, Teck Resources limitée

Russell Blades, Société aurifère Barrick
 Corinne Boone, Hatch Itée
 Shane Borchardt, Cameco Corporation
 Cheryl Brownlee, Association minière de l'Ontario
 Marc Butler, Glencore Canada
 Tim Butler, Compagnie minière IOC
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Sol Cifuentes, Shell Canada Energy inc.
 Chantal Clement, Vale
 Ed Cocchiarella, Vale
 Andrew Cooper, New Gold inc.
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Robert Duinker, Hatch Itée
 Mark Edwards, Teck Resources limitée
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Jonathan Fowler, De Beers Canada inc.
 Eloi Godin, ArcelorMittal Mines Canada
 Patricia Groulx, Teck Resources limitée
 Jim Huisman, BHP Billiton Canada inc.
 Alan Luck, Shell Canada Energy inc.
 Frederic Maloney, Mines Wabush
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 John Martschuk, Société aurifère Barrick
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario
 Stephanie Meyer, Stratos inc.
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
 Lewis Oatway, Vale
 Mark Passi, Glencore Canada
 David Putnam, De Beers Canada Inc.
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Harold Todd, Teck Resources limitée
 Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines inc.
 Scott Yarrow, Glencore Canada

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Mark Butler, Glencore Canada

Jason Aagenes, Cliffs Natural Resources inc.
 Marko Adzic, Teck Resources limitée
 Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Joe Armstrong, Vale
 Eric Arseneault, ArcelorMittal Mines Canada
 Jason Ash, Vale
 Sharlene Baird, Cliffs Natural Resources inc.
 Meera Bawa, Teck Resources limitée
 Tim Bekhuys, New Gold inc.
 Suzie Belanger, Cliffs Natural Resources inc.
 Andrea Berenkey, SNC-Lavalin
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 Nathalie Berube, Syncrude Canada Itée
 Perry Blanchard, Vale
 Christian Blanchet, Rio Tinto Canada
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Corinne Boone, Hatch Itée
 Stephane Brienne, Teck Resources limitée

Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Lorraine Brown, Shell Canada Energy inc.
 Brenda Brown, Vale
 Max Brownhill, Sabina Gold & Silver Corp.
 Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Jim Chan, ERM Canada Corporation
 Terng Bhing Chen, Deloitte & Touche LLP
 Derek Chubb, ERM Canada Corporation
 Chantal Clement, Vale
 Paul Cobban, Teck Resources limitée
 Ed Cocchiarella, Vale
 Richard Cook, Knight Piésold Itée
 Jay Cooper, HudBay Minerals inc.
 James Cormier, Glencore Canada
 Melanie Cote, Glencore Canada
 David Cotsman, RWDI
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Erin Cullen, Vale
 Oliver Curran, Baffinland Iron Mines Corporation
 Sheila Daniel, AMEC
 Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
 Scott Davidson, New Gold inc.
 Michael Davies, Teck Resources limitée
 Richard Deane, Teck Resources limitée
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada inc.
 David Derosa, Teck Resources limitée
 Tina Ding, Shell Canada Energy inc.
 Mike Dutton, Vale
 Jacques Duval, ArcelorMittal Mines Canada
 Kent England, Cameco Corporation
 David Ewing, Teck Resources limitée
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Nigel Fisher, New Gold inc.
 Virginia Flood, Rio Tinto Canada
 Chris Fordham, Suncor Energy inc.
 Mark Freberg, Teck Resources limitée
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Joe Fyfe, Glencore Canada
 Steve Gaudet, Syncrude Canada Itée
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines limitée
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Julie Gravel, ArcelorMittal Mines Canada
 Alan Hair, HudBay Minerals inc.
 Brent Hamblin, First Quantum Minerals Itée
 Ann Marie Hann, Association canadienne du charbon
 David Harpley, Canadian Zinc Corporation
 Shane Hayes, Société aurifère Barrick
 Sharlene Henderson, Nyrstar Canada (Holdings) Itée
 Steven Hilts, Teck Resources limitée
 Kevin Himbeault, Cameco Corporation
 Tom Hoefer, Chambre des mines des Territoires du Nord-ouest et du Nunavut
 Craig Hollett, Vale
 Ian Horne, KGHM International Itée
 Jane Howe, BHP Billiton Canada inc.
 Edward Huebert, Association minière du Manitoba
 Carolyn Hunt, Vale
 Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario
 Frank Javor, Vale
 Cecilia Jeje, Suncor Energy inc.
 Robin Johnstone, Teck Resources limitée
 Guylaine Joncas, Cliffs Natural Resources inc.
 Nadim Kara, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Rick Killam, New Gold inc.
 Dale Klodnicki, Knight Piésold Itée
 Judy Kuzenko, Vale
 Donald Laflamme, Rio Tinto Canada
 Anne Laganiere, Rio Tinto Canada
 Lisa Lanteigne, Vale
 Simon Latulippe, Groupe WSP
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Claudio Lazzari, Rio Tinto Canada
 Michael Long, Cliffs Natural Resources inc.
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.
 Erik Madsen, Baffinland Iron Mines Corporation
 Pierre Maheux, Stantec
 Frederic Maloney, Cliffs Natural Resources inc.
 Melinda Mamer, Suncor Energy inc.
 Darrell Martindale, Shell Canada Energy inc.
 Dave McDonald, Vale
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Bruce Mikkila, Vale
 Jim Millard, Baffinland Iron Mines Corporation
 R. Liam Mooney, Cameco Corporation
 Christine Moore, Intrinsic Environmental Sciences inc.
 Kevin Nagy, Cameco Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
 Ed Norrena, SNC-Lavalin
 Anne O'Toole, Sabina Gold & Silver Corp.
 Joel Page, Glencore Canada
 Nicholas Pankiw, First Quantum Minerals Itée
 Alvaro Paredes, AMEC Earth and Infrastructure
 Mark Passi, Glencore Canada
 Michael Patterson, Anglo American Metallurgical Coal Canada
 Fred Payne, Syncrude Canada Itée
 Chad Pearson, Glencore Canada
 Steve Pelletier, Glencore Canada
 Matthew Pickard, Sabina Gold & Silver Corp.
 Crystal Pittman, Cliffs Natural Resources inc.
 Kristin Pouw, Hatch Itée
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 Vida Ramin, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Ethan Richardson, Shore Gold inc.
 Stephane Robert, Mines Agnico Eagle limitée
 John Roberts, Aurora Energy Resources inc.
 Lindsay Robertson, Klohn Crippen Berger Itée
 Keith Russell, Partners in Performance International

Pamela Schwann, Association minière de la Saskatchewan
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Sean Sharpe, Glencore Canada
 Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Itée
 Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
 Johan Skoglund, Nyrstar Canada (Holdings) Itée
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Marty Stearns, Société aurifère Barrick
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Heather Sullivan, Glencore Canada
 Mark Tinholt, Teck Resources limitée
 Ryan Todd, New Gold inc.
 Nathalie Tremblay, Association minière du Québec
 Scott Trusler, MMG limitée
 Mark Vancook, New Gold inc.
 Richard Viflanzoff, Charles Tennant & Company (Canada) Itée
 Mike Wanecki, North American Palladium Itée
 Angela Waterman, Association minière de la Colombie-Britannique
 Mellissa Winfield, ERM Consultants Canada Itée
 Mark Wiseman, Avalon Rare Metals inc.
 Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
 Linda Wrong, HudBay Minerals inc.
 Scott Yarrow, Glencore Canada
 Warren Zubot, Syncrude Canada Itée

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Présidente : Kara Flynn, Syncrude Canada Itée*

Jon Baird, Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers
 Doug Brown, Teck Resources limitée
 Scott Brubacher, HudBay Minerals inc.
 Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Dale Coffin, Mines Agnico Eagle limitée
 Jessica Draker, Association minière du Canada
 Virginia Flood, Rio Tinto Canada
 Dave Forestell, Société aurifère Barrick
 Peter Fuchs, Glencore Canada
 Robert Geregthy, Cameco Corporation
 Tanya Giulford, Shell Canada Energy inc.
 Angela Hamlyn, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Jeff Hanman, Teck Resources limitée
 Alanna Heath, Société aurifère Barrick
 Jeff Hryhoriw, Cameco Corporation
 Tracey Irwin, Association minière de la Saskatchewan
 Bryan Jackson, Suncor Energy inc.
 Dany Laferriere, Suncor Energy inc.
 André Lavoie, Association minière du Québec
 Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
 Andrea Mandel-Campbell, Kinross Gold Corporation
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario
 Eric McGoey, Cliffs Natural Resources inc.

Cory McPhee, Vale
 Tom Ormsby, De Beers Canada inc.
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation
 Cheryl Robb, Syncrude Canada Itée
 Emily Robb, Vale
 Steve Robertson, Imperial Metals Corporation
 Christopher Ryder, BHP Billiton Canada inc.
 Johanne Senécal, Association minière du Canada
 Jody Shimkus, HD Mining International Itée
 Mathieu St-Amant, Association minière du Québec
 Heather Sullivan, Glencore Canada
 Brittany Trumper, IAMGOLD Corporation
 Jean Vavrek, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Federico Velásquez, Anglo American Metallurgical Coal Canada
 Steve Virtue, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Tracey Wolsey, Suncor Energy inc.
 Scott Yarrow, Glencore Canada
 Alexa Young, Teck Resources limitée

*A quitté le poste de présidente du comité au début de l'année 2014

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS

Présidence : poste à pourvoir

Tracy Anderson, First Quantum Minerals Itée
 David Bleiker, AMEC
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Lawrence Clelland, Klohn Crippen Berger Itée
 Jay Cooper, HudBay Minerals inc.
 Randy Donato, Vale
 Tim Eaton, Shell Canada Energy inc.
 Norman Eenkooren, Suncor Energy inc.
 Philip S. Gomes, SNC-Lavalin
 Stephen Hebb, Compagnie minière IOC
 Karlis Jansons, Tetra Tech
 Troy Jones, Teck Resources limitée
 Nural Kuyucak, Golder Associates Itée
 Pat Landine, Cameco Corporation
 Simon Latulippe, Groupe WSP
 Henri Letient, Teck Resources limitée
 Aaron MacDonnell, Glencore Canada
 Jim Maltby, Glencore Canada
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Peter Mooney, De Beers Canada inc.
 Len Murray, Klohn Crippen Berger Itée
 Howard Plewes, Klohn Crippen Berger Itée
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 Michelle Velez, Syncrude Canada Itée
 Stephen West, HudBay Minerals inc.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, Cameco Corporation

Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Tim Bekhuys, New Gold inc.
 Suzie Belanger, Cliffs Natural Resources inc.
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 Valerie Bertrand, Golder Associates Itée
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Martin Boucher, Stornoway Diamonds Canada
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Brenda Brown, Vale
 Marc Butler, Glencore Canada
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Ron Connell, Miramar Mining Corporation
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Oliver Curran, Baffinland Iron Mines Corporation
 Sheila Daniel, AMEC
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada inc.
 David Derosa, Teck Resources limitée
 William Duncan, Golder Associates Itée
 Mike Dutton, Vale
 Chris Fordham, Suncor Energy inc.
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Joe Fyfe, Glencore Canada
 Steve Gaudet, Syncrude Canada Itée
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines limitée
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Julie Gravel, ArcelorMittal Mines Canada
 Ann Marie Hann, Association canadienne du charbon
 Craig Hollett, Vale
 Jane Howe, BHP Billiton Canada inc.
 Dave Huebert, Stantec
 Carolyn Hunt, Vale
 Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario
 Nural Kuyucak, Golder Associates Itée
 Martin Larose, Groupe WSP
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.
 Erik Madsen, Baffinland Iron Mines Corporation
 Mike McKernan, Stantec
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Christine Moore, Intrinsic Environmental Sciences inc.
 Gaston Morin, ArcelorMittal Mines Canada
 Karen Mulchinock, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Mike Murchie, Cameco Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
 Steve Pelletier, Glencore Canada
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 Ethan Richardson, Shore Gold inc.
 Derek Riehm, Barrick Gold Corporation
 Stephane Robert, Mines Agnico Eagle limitée

John Roberts, Aurora Energy Resources inc.
 Erin Robertson, Cameco Corporation
 Mark Ruthven, AMEC
 Patricia Schroder, Compagnie minière IOC
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Mark Tinholt, Teck Resources limitée
 Angela Waterman, Association minière de la Colombie-Britannique
 Glen Watson, Vale
 Stephen West, HudBay Minerals inc.
 Linda Wrong, HudBay Minerals inc.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Présidence : poste à pourvoir

Brian Abraham, Fraser Milner Casgrain*
 Eric Bretsen, Ernst & Young LLP
 Thomas Cheung, Teck Resources limitée
 Alexander Coombes, Dentons*
 Robert De Biasio, Vale
 Virginia Flood, Rio Tinto Canada
 Ron Gagle, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Kathleen Hanly, Fasken Martineau*
 Doug King, KPMG LLP*
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 Louis Martin, Glencore Canada
 Maurice McClure, Compagnie minière IOC
 Pat McNamara, Mines Agnico Eagle limitée
 Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada
 Audrey Sinkevicius, De Beers Canada inc.
 Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP*
 John Turner, Fasken Martineau*
 David Watson, IAMGOLD Corporation

*Conseiller spécial non-membre de l'AMC

COMITÉ DU TRANSPORT

Présidence : poste à pourvoir

Ron Annesley, Société aurifère Barrick
 Peter Bianchini, Compagnie minière IOC
 Adam Blinick, Teck Resources limitée
 Francois Brisson, Compagnie minière IOC
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Jay Cooper, HudBay Minerals inc.
 Geoff Cowell, Glencore Canada
 William Dodds, Cliffs Natural Resources inc.
 Steven Douville, Vale
 Bev Godson, Cameco Corporation
 Scott Iredale, Shell Canada Energy inc.
 Eric Kuraitis, NorFalco (Glencore)

Brian Kurczaba, HudBay Minerals inc.
Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
Melinda Mamer, Suncor Energy inc.
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Gordon Mattson, Teck Resources limitée
Benoit Méthot, Compagnie minière IOC
Pat Murphy, Glencore Canada
Martin Pede, Glencore Canada
David Plante, Association minière du Nouveau-Brunswick
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Daniel Sauve, Glencore Canada
Tara Shea, Association minière du Canada
Jamie Veilleux, Glencore Canada
Patrick Walker, Rio Tinto Canada
Robert Winton, HudBay Minerals inc.
Alexa Young, Teck Resources limitée
John Zaidan, Cameco Corporation

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente: Patricia Dillon, PDAC Mining Matters

Karen Brown, Yukon College
Denis Beaudoin, Cementation Canada
Graham Browne, Vale
Bill Garton, Local 3019, Unifor
Leanne Hall, Noront Resources
Ingrid Hall, De Beers Canada inc.
Tanya Hooper, Shell Canada
Stephen Hunt, United Steelworkers District 3
Sean Junor, Cameco Corporation
Robert Mailhot, Osisko
Richard Paquin, Unifor
Johanne Senécal, Association minière du Canada
Dean Winsor, Teck Resources limitée

SOCIÉTÉS MEMBRES

Anglo American Metallurgical Coal Canada
Arcelormittal Mines Canada
Baffinland Iron Mines Corporation
BHP Billiton Canada inc.
Cameco Corporation
Canadian Zinc Corporation
Cliffs Natural Resources inc.
Compagnie minière IOC
De Beers Canada inc.
Dominion Diamond Corporation
Eldorado Gold
Excellon Resources inc.
First Quantum Minerals Itée
Glencore Canada Corporation
HD Mining International Itée
HudBay Minerals inc.
IAMGOLD Corporation
Imperial Metals Corporation
KGHM International
Kinross Gold Corporation
Lundin Mining Corporation
Mines Agnico Eagle limitée
Monnaie royale canadienne
New Gold inc.
Newmont Hope Bay Mining Itée
Noront Resources Itée
North American Tungsten Corporation Itée
Nyrstar Canada (Holdings) Itée
Rio Tinto Canada
Sabina Gold & Silver Corp.
Shell Canada Itée
Shore Gold inc.
Société aurifère Barrick
Suncor Energy inc.
Syncrude Canada Itée
Taseko Mines limitée
Teck Resources limitée
Vale

MEMBRES ASSOCIÉS

Alexander Proudfoot
AMEC
Association canadienne des exportateurs d'équipements et services miniers
Atlas Copco Canada
Ausenco limitée
Avalon Rare Metals inc.
Barr Engineering and Environmental Science Canada Itée
BGC Engineering inc.
Canada Lithium Corp.
Canadian Mining Industry Research Organization (CAMIRO)
CEDA Environmental Fluid Solutions L.P.
Cementation Canada inc.
Centerra Gold inc.
Chambre de commerce maritime
Charles Tennant & Company (Canada) Itée
Consortium de Recherche Minérale (COREM)
Deloitte LLP
EBA Engineering Consulting Ltd.
EEM Gestion durable
ERM Canada Corporation
Ernst & Young LLP
Gabriel Resources Itée
Golder Associates Itée
Groupe WSP
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM)
Hatch Itée
Intrinsic Environmental Sciences inc.
Klohn Crippen Berger Itée
Knight Piésold Itée
Lawson Lundell LLP
Le Groupe SNC-Lavalin inc.
Major Drilling Group International
Marchés mondiaux CIBC
McGill University – Cosmo Stochastic Mine Planning Laboratory
Mirarco Mining Innovation
MMG limitée
Norwest Corporation
Orica Canada Inc.
Pacific Booker Minerals inc.
Partners in Performance International
Rueter Scargall Bennett LLP
RWDI
Sandvik Mining and Construction Canada inc.
Schulich School of Business – York University
SGS Mineral Services
Stantec Consulting Itée
Stornoway Diamond Corporation
Tetra Tech inc.
Thorsteinssons LLP

PERSONNEL

Pierre Gratton
Président et chef de la direction

Monique Lafèche
Adjointe exécutive

Johanne Senécal
Vice-présidente, Affaires gouvernementales et autochtones et communications

Ben Chalmers
Vice-président, Développement durable

Justyna Laurie-Lean
Vice-présidente, Environnement et santé

Rick Meyers
Vice-président, Affaires techniques et du Nord

Jessica Draker
Directrice, Communications

Brendan Marshall
Directeur, Affaires économiques

Tara Shea
Directrice, Vers le développement minier durable

Marilyn Fortin
Directrice, Services corporatifs et administration

Justin Laframboise
Agent aux services financiers

Danielle Poitras
Réceptionniste



L'association minière du Canada

REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

350, rue Sparks
bureau 1105
Ottawa, ON K1R 7S8
Tél – 613-233-9391
Télé – 613-233-8897

mining.ca